

2005 | L'AGENCE NATIONALE DE LA RECHERCHE **2025** | **deux décennies en perspective**



Avant-propos des auteurs

Ce livret, publié à l'occasion des 20 ans de l'Agence nationale de la recherche, retrace l'histoire de l'Agence en la resituant dans celle, plus longue, de l'organisation et du financement de la recherche publique française depuis la fin du XIX^e siècle. Il est le fruit d'un travail collaboratif entre quatre historiens du Centre de recherche en histoire de l'innovation de l'UMR Sirice, qui ont eux-mêmes connu les joies et les peines du dépôt et de l'évaluation de projets auprès de l'ANR.

Les rapports publics consacrés à l'ANR, qu'ils soient internes (rapports d'activité, programmations et plans d'action) ou externes (rapports d'évaluation de l'AERES et du HCERES, rapports de la Cour des comptes, rapports parlementaires), constituent l'essentiel des sources mobilisées. La presse, généraliste et spécialisée, a fourni nombre de citations. Les auteurs ont enfin pu s'appuyer sur d'excellents travaux en histoire, sociologie et science politique, les transformations des politiques publiques de la recherche et de l'innovation n'ayant pas échappé à l'attention du monde universitaire, partie prenante des débats que ces transformations ont suscités.

Pascal Griset, professeur d'histoire contemporaine à Sorbonne Université, est spécialiste de l'histoire de l'innovation, de l'histoire économique et technique de l'information et de la communication. Il anime le Centre de recherche en histoire de l'innovation au sein de l'UMR Sirice et a coordonné ce travail.

Léonard Laborie, chargé de recherche au CNRS, est spécialiste de l'histoire des relations techniques et scientifiques internationales à l'époque contemporaine.

Alice Milor, maîtresse de conférences à Sorbonne Université, est spécialiste de l'histoire des techniques et de la construction européenne.

Benjamin Thierry, maître de conférences en histoire contemporaine à Sorbonne Université, est spécialiste de l'histoire des technologies et cultures du numérique.

Préface du ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Espace

Philippe Baptiste



Depuis vingt ans, l'Agence nationale de la recherche accompagne l'ambition de la France pour la Recherche. Une ambition qui s'inscrit dans l'histoire des organismes de recherche, dans l'histoire des universités et dans l'histoire du transfert entre entreprises et monde académique.

Sa création en 2005 a marqué un tournant : celui du choix d'investir résolument dans l'excellence scientifique, l'innovation et le soutien des projets des chercheurs et chercheuses. D'abord contestée, l'ANR est devenue au fil des années un acteur reconnu, qui a su accompagner les transformations de la recherche.

La courte histoire de l'ANR est intimement liée à celle des politiques scientifiques contemporaines et à l'évolution du paysage mondial de la recherche. Cette histoire témoigne de la place grandissante accordée au financement compétitif, à l'ouverture internationale, à la collaboration entre disciplines et à la nécessité de mieux articuler recherche fondamentale, innovation technologique et enjeux sociétaux.

En deux décennies, l'Agence a ainsi su consolider un modèle fondé sur l'expertise, la transparence et l'évaluation par les pairs, qui constitue aujourd'hui un point d'appui indispensable pour notre système de recherche. Les projets financés ne sont pas ceux choisis par le pouvoir politique, mais ceux portés par la communauté académique. Cette indépendance, qui contribue aux libertés académiques, est un bien précieux et fragile.

La trajectoire de l'Agence repose sur l'engagement des équipes de l'ANR, sur l'implication de milliers d'évaluatrices et d'évaluateurs, et sur la confiance des laboratoires, des organismes et des universités qui ont fait de l'Agence un partenaire incontournable. Elle reflète aussi la capacité

de la communauté scientifique à se saisir d'outils nouveaux, à faire évoluer ses pratiques et à s'emparer d'opportunités qui favorisent l'émergence de projets ambitieux.

En 2021, la Loi de programmation de la recherche a marqué un nouveau tournant pour l'ANR. À cette occasion, l'Agence a montré sa capacité à moderniser ses dispositifs, simplifier ses procédures, renforcer l'accompagnement des équipes et améliorer la lisibilité de ses appels. Elle a su encourager le dialogue avec les acteurs économiques, favoriser les coopérations internationales et contribuer, par ses financements, à l'attractivité de nos établissements et de nos métiers. Aujourd'hui, ces évolutions sont décisives : elles participent à la dynamique collective qui permet à la France de rester une grande nation de recherche. Le travail de simplification et de lisibilité se poursuit, et c'est tant mieux.

Alors que s'ouvrent les vingt prochaines années, les défis sont nombreux : transitions environnementales, révolutions numériques, défense de la souveraineté scientifique et technologique, inscription dans la compétition internationale, mobilisation et accompagnement des jeunes talents, soutien à la R&D ou encore effort pour atteindre des taux de succès accrus aux programmes européens. L'ANR aura un rôle déterminant à jouer, en soutenant la créativité, la prise de risque, l'exploration scientifique et la capacité de notre pays à inventer ses propres solutions.

Ce livret permet de parcourir une aventure institutionnelle et humaine au service de la recherche. Il est une invitation à mesurer le chemin parcouru, mais aussi à affirmer notre ambition pour l'avenir. Merci à toutes celles et ceux qui, depuis vingt ans, font vivre l'Agence nationale de la recherche et contribuent, avec constance et engagement, à l'ambition scientifique de notre pays. ●

Direction de la publication : Claire Giry – **Direction de la rédaction** : Fabrice Impériali

Coordination éditoriale : Elsa Drouin – **Impression** : ReproTechnique

Illustration : Xavier Lissillour – **Couverture** : ©YourComics.

Imprimé sur un papier recyclé labellisé FSC

« Nous ne sommes qu'une partie de l'histoire des chercheurs, mais elle a parfois été décisive ! »

Claire Giry – Présidente-directrice générale de l'ANR depuis 2024

« L'ANR joue désormais un rôle essentiel dans le paysage de la recherche française en soutenant la recherche fondamentale et appliquée et (...) s'inscrit dans une dynamique très positive. Grâce à l'investissement majeur consenti par l'État en sa faveur et à la mobilisation de ses équipes, elle est passée en quelques années d'une situation où elle était fragile à une situation où ses actions et la qualité de ses pratiques sont aujourd'hui au niveau des meilleurs standards internationaux. »

Rapport d'évaluation de l'ANR par le HCERES, 2025

L'Agence nationale de la recherche : deux décennies en perspective

Genèse et structuration du financement public de la recherche en France et dans le monde

6

Le long XX^e siècle de la recherche publique française

12

La variété des modèles de financement public de la recherche dans le monde au XX^e siècle

16

La « longue et difficile gestation » de l'Europe de la recherche

20

La recherche française au début des années 2000 : piliers solides, fragilités tangibles

Une Agence nationale pour la recherche : création, gouvernance et missions

24

La création de l'Agence : « Le risque d'échec était réel »

28

Gouvernance de la recherche et recherche de la bonne gouvernance

32

Faire des choix pour la recherche française

36

L'Espace européen de la recherche : un cadre et un objectif pour l'ANR

L'ANR entre évolution et adaptation

40

L'ANR et les chercheurs... « Je t'aime moi non plus »

44

L'ANR et les entreprises

50

Une agence ouverte sur un monde de la recherche en pleine transformation

54

L'ANR et le temps long de l'histoire des politiques de recherche en France

60

Deux décennies en image

62

Les figures dirigeantes de l'ANR 2005-2025

LE LONG XX^e SIÈCLE DE LA **RECHERCHE PUBLIQUE FRANÇAISE**

La science française n'est que ponctuellement et très faiblement financée par l'État tout au long du XIX^e siècle. Les initiatives prises pendant la Révolution, considérées comme fondatrices, ne se déploient qu'à faible échelle. Les prix décernés par l'Académie des sciences constituent le seul flux financier irrigant, de manière régulière et coordonnée nationalement, la recherche française. Il s'agit cependant de financements privés fondés sur la philanthropie et accordés sans stratégie. Si cette situation n'évolue que de manière lente dans les premières décennies du XX^e siècle, elle change du tout au tout par la suite.



1950 : des manipulations de séparation par échanges d'ions sont effectuées au Laboratoire terres rares, installé sur le campus du CNRS de Meudon-Bellevue.

© Fonds historique/CNRS photothèque

FINANCER ET ORGANISER LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE : L'IMPACT DES GUERRES

Le lien entre science, technique et combat est ancien. Patrice Bret considère ainsi la période des guerres révolutionnaires comme celle de « l'invention de la recherche publique en France ». Près d'un siècle plus tard, la déroute de 1870-1871 marque profondément les esprits. En désignant « la faiblesse de notre organisation scientifique » comme l'une des causes de cette défaite, Louis Pasteur met notamment en cause le manque de moyens. Malgré l'abondance des discours appelant à mobiliser la science pour la défense du pays, les initiatives de la puissance publique comme la création de la Commission d'examen des inventions intéressant l'armée, en 1887, ou bien encore de la Caisse des recherches scientifiques en 1901, à l'initiative du député Jean-Honoré Audiffred, n'apportent pas de solution correspondant aux besoins.

En août 1914, c'est dans l'urgence que la création de la Commission supérieure des inventions intéressant la défense nationale permet d'avancer plus concrètement. Mathématicien, membre de l'Académie des sciences, Paul Painlevé, devenu ministre, amplifie cette démarche en créant une Direction des Inventions qu'il souhaite en connexion directe avec les besoins des armées. Malgré ses efforts, ce lien opérationnel entre intérêt national et recherche ne sera pas maintenu après l'armistice.

LA CRÉATION DU CNRS

La question de l'organisation de la recherche publique se pose, décennie après décennie, autant que le problème de l'insuffisance des moyens financiers. La faiblesse des universités françaises en matière de recherche rend ainsi toute ambition de financement efficace et pérenne de celle-ci illusoire. C'est en imaginant une organisation *ad hoc* que Jean Perrin, le « Prophète de la science » (Pascal Ory), parvient, au cours des années 1930, à définir et concrétiser un projet global à la hauteur des enjeux. Malgré la renommée que lui avait conférée le Prix Nobel de physique (1926), le cheminement



Irène Joliot-Curie © Wikipédia



Jean Perrin © Wikipédia

Il revient aux premiers titulaires du sous-sécrétariat d'État à la Recherche scientifique, Joliot-Curie puis Jean Perrin, sous la houlette de Jean Zay, ministre de l'Éducation nationale et des Beaux-Arts de 1936 à 1939, de mettre en œuvre la politique du Front populaire en matière de recherche.

fut long. Son initiative d'une « Pétition pour la recherche scientifique », signée notamment par huit prix Nobel, est un premier succès tant politique que médiatique. Il lui permet d'obtenir la création du Conseil supérieur de la recherche scientifique, conforté en 1935 par la création de la Caisse nationale de la recherche scientifique. Pour la première fois sont ainsi sérieusement articulées les questions d'organisation et de financement de la recherche publique. La création, le 24 mai 1938, du Centre national de la recherche scientifique appliquée (CNRSA) associé à un Haut Comité de coordination de la recherche scientifique et technique (HCCRST) marque une étape importante. Avec le soutien de Jean Zay, ministre de l'Éducation nationale et des Beaux-Arts, Jean Perrin souhaite cependant la création d'une organisation aux ambitions plus large.

Le Centre national de la recherche scientifique (CNRS) est créé dans cette perspective le 19 octobre 1939. Il est doté de deux directions (Recherche fondamentale et Recherche appliquée). La guerre, déclarée quelques semaines plus tôt, a de nouveau servi d'aiguillon, en permettant cette fois une organisation de la recherche publique tout à la fois cohérente et globale.

DÉBÂCLE ET RECONSTRUCTION

La débâcle de juin 1940 pose à nouveau tragiquement la question du lien entre innovation et défense nationale. Le 18 juin 1940, le Général de Gaulle, invite ainsi « les ingénieurs et les ouvriers spécialisés des industries d'armement » à le rejoindre. Le courant technocratique, présent au sein du régime de Vichy, œuvre pour une organisation de la recherche française plus directement connectée aux besoins réels du pays. Si le CNRS, un moment menacé, est finalement confirmé, des initiatives sont rapidement prises pour créer des structures de recherche plus « appliquées » et spécialisées (INH, ORSC, IFP, CNET). Répondant à de réels besoins, ces créations seront confirmées par le Gouvernement provisoire qui poursuivra, dans une direction assez comparable, par la création de plusieurs organismes (CEA,



Jean Zay © Wikipédia

Onera, INRA, Ined). Leur point commun était de s'appuyer sur des communautés professionnelles déjà actives et cohérentes, souvent structurées autour des grands corps techniques de l'État, capables de prendre en charge de manière efficace une recherche directement reliée à un secteur d'activité. Leur périmètre recoupant des domaines relevant du CNRS au moment de sa création, ce dernier se trouve dès lors, *de facto*, orienté de manière prioritaire vers la recherche dite « fondamentale ». Il est ainsi réformé en 1945, la création du Comité national de la recherche scientifique organisé en sections spécialisées devant lui permettre d'organiser la recherche à l'échelle nationale. Néanmoins, le CNRS n'est plus, dès 1945, l'organe centralisateur unique qu'il semblait être au moment de sa création.

LE TEMPS DES « TECHNOSCIENCES »

La Seconde Guerre mondiale voit l'émergence de la « Big Science » et d'un modèle d'investissements massifs sur des innovations de rupture, à l'image du projet « Manhattan ». Pour être performants, les laboratoires doivent être dotés d'équipements techniques de plus en plus sophistiqués et

donc coûteux, construits en synergie avec les avancées scientifiques qu'ils servent autant qu'ils s'en nourrissent.

Malgré le manifeste « Sur un oubli du Plan Monnet », signé par les plus prestigieux scientifiques français, le Premier Plan, validé par Léon Blum le 16 janvier 1947, exclut pour quatre ans la recherche scientifique des grandes priorités nationales. Au cours des années 1950, l'effort de financement de la recherche s'accroît, mais de manière très irrégulière. Le CNRS a un rôle central puisqu'il fait fonctionner ses propres laboratoires, mais subventionne également (pour la moitié de ses 2 milliards de budget en 1953) les laboratoires extérieurs. Poids respectifs de la recherche fondamentale et de la recherche appliquée, des crédits d'équipement et de fonctionnement : telles sont les questions qui déjà se posent aux responsables de ce jeune système français de recherche scientifique et aux « entrepreneurs de recherche » qui dirigent des laboratoires bien plus nombreux. En novembre 1956, le Colloque national sur la recherche et l'enseignement scientifiques – dit Colloque de Caen – réunit, sous la responsabilité de Pierre Mendès France, 250 industriels, administrateurs, fonctionnaires, parlementaires et journalistes. Cet événement, régulièrement célébré comme un acte fondateur, se distingue par la qualité des idées exposées. Le « Manifeste de Caen » et les douze points du large programme adopté resteront cependant sans prolongement concret.

NOUVEL ÉLAN ET STABILISATION

La Cinquième République engage enfin la France dans une politique de recherche publique ambitieuse. Des financements bien plus importants sont gérés par de nouvelles institutions qui doivent en orienter une partie significative vers des objectifs identifiés comme prioritaires. Sont ainsi créés, en novembre 1958, le Comité interministériel de la recherche scientifique et technique (CIRST), présidé par le Premier ministre, le Comité consultatif de la recherche scientifique et technique (CCRST) et la Délégation générale à



Article du quotidien *Paris Normandie* du 5 novembre 1956 relatant la tenue du colloque de Caen
@ MRSH Unicoen

la recherche scientifique et technique (DGRST). La réforme du CNRS en 1959, puis la création d'un ensemble d'organismes de recherche tournés vers les nouveaux domaines des hautes technologies, mettent en place un système de recherche modernisé et doté de moyens très sensiblement augmentés. La connexion entre ces organismes et la recherche industrielle, bien qu'inégale, s'avère fructueuse. Au sein des organismes, des réformes discrètes mais importantes sont menées. L'évaluation des chercheurs se met en place à pas comptés, notamment et non sans quelques réticences, par l'introduction de la bibliométrie.

Entre 1959 et 1968, le CNRS bénéficie d'un budget en hausse constante et bien plus régulière que lors de la décennie précédente avec un accroissement moyen annuel de 13,6 %. Les grands organismes créés après la Seconde Guerre mondiale ou au cours des années 1960 bénéficient également de budgets en forte hausse. Le financement spécifique de la recherche biomédicale passe ainsi des 28 millions de francs attribués en 1962 à l'Institut national d'hygiène, aux 72 millions confiés à l'Inserm en 1969. Cette période s'achève avec les années 1970. La croissance

des budgets reste réelle, mais n'atteint pas le rythme de la décennie précédente. Entre 1970 et 1977, alors que les crédits consacrés à la recherche publique augmentent en moyenne de 2,3 % au sein de la CEE, ils ne progressent que de 0,8 % en France qui se classe ainsi au dernier rang des neuf États membres. La part des dépenses de personnels (74,7 % du budget du CNRS en 1969, 97,6 % en 1980) pèse sur la capacité à investir dans les équipements, tout comme elle rend très difficile toute réactivité dans la définition des priorités de recherche.

LE TOURNANT DES ANNÉES 1980

Au début des années 1980, alors que le niveau de financement de la recherche publique française est assez comparable en masse à celui de ses partenaires européens, les défis sont nombreux. Prise dans la mondialisation et de nouvelles logiques fixées par une construction européenne d'inspiration de plus en plus libérale (qui expose les acteurs économiques à une concurrence accrue), la structuration de la recherche publique en France semble devoir se renouveler.

L'élection du socialiste François Mitterrand à la présidence de la République en 1981

« LA CONSTRUCTION D'UN SYSTÈME DE RECHERCHE PUBLIQUE S'EST DONC PLACÉE AU CROISEMENT D'UNE VISION UNIVERSALISTE DE LA SCIENCE ET D'UNE EXIGENCE POLITIQUE D'INDÉPENDANCE NATIONALE ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL QUI S'EXPRIME DEPUIS LES ANNÉES 1870. »

marque un tournant. Un nouveau ministère de la Recherche, élevé au rang de ministère d'État, reprend la gestion des appels à projets de la DGRST, qui disparaît. Consécutivement, la Loi d'orientation et de programmation pour la recherche et le développement technologique, votée en 1982, donne naissance aux Établissements publics à caractère scientifique et technique (EPST). Contrairement aux Établissements publics à caractère industriel et commercial (EPIC), statut créé dans les années 1950, leur personnel jouit du statut de la fonction publique et de nombreux contractuels sont titularisés. Acquérir le statut d'EPST devient un objectif crucial pour l'ensemble des institutions françaises de recherche. Si des structures comme le CNRS ou l'Inserm deviennent des EPST dès 1982, d'autres concrétisent cette ambition plus tardivement, comme l'Inria en 1985. Cette nouvelle dynamique peut s'appuyer, pendant une courte période, sur une augmentation très sensible du budget de la recherche publique.

Face aux déficits et à plusieurs dévaluations du franc, le « tournant de la rigueur » freine cette embellie à partir de 1983. Les réformes structurelles et la très large fonctionnarisation des personnels de la recherche publique perdurent néanmoins. Ces dynamiques, tout comme les montants alloués à la recherche, constituent un cadre stable jusqu'au début du XXI^e siècle.

BILAN

La construction d'un système de recherche s'est donc placée au croisement d'une vision universaliste de la science et d'une exigence politique d'indépendance nationale et de développement économique et social qui s'exprime depuis les années 1870. Si la première fixe un horizon dans la durée, c'est la seconde qui permet le déclenchement des décisions et la mobilisation des financements nécessaires. Cette construction s'est caractérisée par une évolution par à-coups dont la pérennité ne fut pas assurée par renouvellement mais résultant d'une institutionnalisation. Elle a été marquée par des tensions entre une conception ouverte de la science, souhaitant privilégier une recherche dite « fondamentale », et une conception plus orientée, soucieuse de faire émerger une recherche dite « appliquée ». Le CNRS, dont la vocation était d'englober l'ensemble de la recherche publique française, a été rapidement « complété » par de nombreux organismes aux objectifs plus sectoriels, la faiblesse des universités françaises en matière de recherche étant compensée par des créations successives plus superposées qu'articulées. ●

Références

- Bret P. (2002) *L'État, l'armée, la science. L'invention de la recherche publique en France (1763-1830)*. Rennes, PUR, 484 p.
- Duclert V. (2006) La France et la politique de recherche au XX^e siècle. L'enjeu historique de l'institutionnalisation, in Chatriot A. et Duclert V. (dir.) *Le Gouvernement de la recherche. Histoire d'un engagement politique, de Pierre Mendès France à Charles de Gaulle (1953-1969)*. Paris, La Découverte, pp. 19-31.
- Griset P. et Greffe F. (2015) *Une compagnie en son siècle. 350 ans de l'Académie des sciences*. Paris, Le Cherche-Midi, 232 p.
- Guthleben D. (2009) *Histoire du CNRS de 1939 à nos jours. Une ambition nationale pour la science*. Paris, Armand Colin, 480 p.
- Marnot B. (2012) Le CNRS face à la crise de la recherche à la fin des années 1960. *Histoire de la recherche contemporaine*, 1(1), pp. 64-73.
- Pinault M. (2006) *La Science au Parlement. Les débuts d'une politique des recherches scientifiques en France*. Paris, CNRS Éditions, 158 p.

LA VARIÉTÉ DES **MODÈLES** **DE FINANCEMENT PUBLIC** **DE LA RECHERCHE** DANS LE MONDE AU XX^e SIÈCLE

L'évolution des systèmes de recherche publique au XX^e siècle révèle une tension fondamentale entre deux modèles organisationnels. D'un côté, le modèle centralisé privilégie une allocation récurrente des moyens sous contrôle étatique direct. De l'autre, le modèle décentralisé mise sur la compétition entre structures via des appels à projets. Cette dichotomie s'estompe progressivement avec la généralisation du financement compétitif, même dans les pays historiquement centralisés comme la France, avec la création de l'ANR en 2005. Cette évolution suggère une convergence vers des modèles hybrides combinant stabilité institutionnelle et stimulation compétitive.

L'INSTITUTIONNALISATION DE LA RECHERCHE PUBLIQUE

La concentration par les États de leurs efforts de recherche et développement au sein d'institutions publiques – agences de moyens qui financent la recherche ou agences de programmes qui les réalisent – naît dans la première moitié du XX^e siècle : dans le domaine de la médecine, les Britanniques fondent en 1911 la première « agence de moyens » connue avec l'Indian Research Fund Association qui stimule la recherche extra-murale contre les maladies infectieuses du sous-continent indien et inspire la création en 1913 du Medical Research Council ; les Allemands créent la Kaiser-Wilhelm-Gesellschaft zur Förderung der Wissenschaften en 1911 et, en 1920, la Notgemeinschaft der Deutschen Wissenschaft pour financer une recherche ruinée par la Première Guerre mondiale.

Une étatisation de l'effort national autour d'institutions financées par la puissance publique se généralise donc dans la première moitié du XX^e siècle et au début de la seconde. En France, c'est le cas avec le CNRS, créé en 1939 à partir de l'effort de concentration et de rationalisation des moyens des diverses institutions chargées de financer la recherche : la Caisse des recherches scientifiques, créée en 1901 pour le financement des laboratoires, et la Caisse nationale des sciences, créée en 1930 pour octroyer, entre autres, des bourses aux jeunes chercheurs, sont fusionnées



L'Institut Kaiser-Wilhelm de chimie et l'Institut Kaiser-Wilhelm de physique-chimie et d'électrochimie à Dahlem, 1912
© Wikipédia

Kaiser-Wilhelm-Institut für Chemie Kaiser-Wilhelm-Institut für physikalische Chemie und Elektrochemie



National Science Foundation
© NSF



Le nouveau siège social de la Deutsche Forschungsgemeinschaft (DFG) construit en 1954 à Bonn-Bad Godesberg
© DFG

en 1935 en Caisse nationale de la recherche scientifique. L'association de cette dernière au Centre national de la recherche scientifique appliquée, créé en 1938 pour stimuler la mobilisation scientifique, donne naissance au CNRS.

Aux États-Unis, cet effort est mené par la National Science Foundation, fondée en 1950 dans le sillage des efforts menés pour mettre la « Big Science » au service des objectifs de guerre du pays et avec la certitude que l'avance scientifique est un facteur de puissance dans le cadre de la Guerre froide.

Concomitamment à la multiplication des institutions publiques de recherche, les pratiques scientifiques s'internationalisent et s'homogénéisent. L'évaluation de la pertinence des résultats, fondée depuis le XVII^e siècle sur la validation par les pairs, se généralise autour de pratiques désormais bien ancrées (anonymat des soumissions, comités d'experts internationaux, double examen, etc.). À partir des années 1960, la bibliométrie se développe grâce aux bases de données comme le Science Citation Index d'Eugene

Garfield et permet classements, mesures d'impact et autres indicateurs quantitatifs qui deviennent alors des instruments centraux dans l'évaluation scientifique.

RÉPONDRE AUX PRIORITÉS STRATÉGIQUES ET AUX SPÉCIFICITÉS DISCIPLINAIRES : LES INSTITUTIONS SPÉCIALISÉES

Aux côtés des agences et des opérateurs de recherche, l'existence « d'organismes spécialisés » (institut, école, agence ou laboratoire selon le terme employé localement), comme l'ARPA aux États-Unis, révèle une architecture de la recherche qui répond à des logiques complémentaires plutôt que concurrentielles.

Sur le plan de la sauvegarde de la souveraineté nationale et des objectifs stratégiques, les institutions spécialisées sont également privilégiées. En la matière, la DARPA, créée après l'humiliation engendrée par la mise sur orbite de Spoutnik par les Soviétiques en 1957, donne un exemple de la volonté de développer de nouvelles technologies à des fins militaires, mais

également de maintenir un avantage scientifique et industriel dans le cadre de la Guerre froide en finançant des projets à haut risque, avec des retours potentiellement élevés, dans les universités, les entreprises privées et les instituts de recherche.

Modèle d'organisme spécialisé dans le financement de la recherche, la DARPA a comme mission unique, et inchangée depuis sa création, de financer des projets technologiques à fort niveau d'incertitude susceptibles d'aboutir à des innovations de rupture. Plus qu'une simple agence de financement, la DARPA représente le bras armé de la politique américaine pour promouvoir la supériorité technologique et économique, acceptant des risques financiers très significatifs sur des projets exploratoires et s'engageant sur le long terme. Sa structure organisationnelle repose sur des *Program Managers* hautement qualifiés qui définissent leurs programmes, fixent les jalons et coordonnent les acteurs, incarnant ainsi la spécialisation poussée de cette agence dans le repérage et l'accompagnement de l'innovation de rupture.

Ce type d'acteurs spécialisés, qui sont de plus en plus nombreux, représente une tendance lourde dans l'évolution de la recherche publique dans la seconde moitié du XX^e et le début du XXI^e siècle. On peut citer la création de la Defence Research and Development Organisation (DRDO) en Inde en 1958, le Ma'at en Israël qui travaille à l'intersection du ministère israélien de la Défense (IMOD) et de l'armée (IDF), ou le SASTIND (Administration d'État pour la science, la technologie et l'industrie de la défense nationale) créé en 2008 pour coordonner les efforts de la recherche militaire chinoise.

CENTRALISATION OU COMPÉTITION : LE CHOIX D'UN MODÈLE

En termes d'organisation de la recherche et de son financement, il subsiste donc après 1945 deux visions différentes. La première est fondée sur la centralisation, avec un État qui contrôle directement l'organisation de l'effort de recherche et ses financements. Le



Vannevar Bush (1890-1974), ici à Berkeley le 29 mars 1940, est à l'initiative des réflexions ayant conduit à la création de la US National Science Foundation le 10 mai 1950. Il en sera le premier directeur.

© Wikipédia

système français illustre parfaitement cette approche avec le CNRS, qui est un acteur de premier plan aux côtés des universités. Ce modèle engendre une allocation de moyens majoritairement récurrents.

À l'inverse, le modèle décentralisé, qui s'accompagne d'une mise en concurrence des opérateurs de recherche et de leurs institutions, est appliqué en Allemagne de l'Ouest ou aux États-Unis, dans les nations occidentales à tradition fédérale ou à forte décentralisation. La National Science Foundation joue un rôle central dans le rayonnement international de ce modèle. Agence fédérale qui doit beaucoup aux réflexions de Vannevar Bush sur le rôle de la science dans la création et le maintien de la puissance des États-Unis, elle finance tous les champs de la connaissance – dont les sciences sociales à partir de 1957 – par le truchement d'appels à projets qui permettent la répartition compétitive de ses 5 milliards de dollars, en moyenne, de budget annuel dans les années 2000.

En Allemagne, la Deutsche Forschungsgemeinschaft (DFG), fondée en 1951 par le rapprochement entre la Notgemeinschaft der Deutschen Wissenschaft

« CONCOMITAMMENT À LA MULTIPLICATION DES INSTITUTIONS PUBLIQUES DE RECHERCHE, LES PRATIQUES SCIENTIFIQUES S'INTERNATIONALISENT ET S'HOMOGÉNÉISENT. L'ÉVALUATION DE LA PERTINENCE DES RÉSULTATS, FONDÉE DEPUIS LE XVII^e SIÈCLE SUR LA VALIDATION PAR LES PAIRS, SE GÉNÉRALISE AUTOUR DE PRATIQUES DÉSORMAIS BIEN ANCRÉES. »

et le Deutsche Forschungsrat, suit le même modèle. Principale agence de financement sur appels à projets, elle bénéficie d'un budget annuel de 3,3 milliards d'euros en 2019, distribués aux équipes de recherches allemandes lauréates de ses appels dans le cadre d'un système dual et complémentaire qui caractérise encore aujourd'hui le système allemand où les financements compétitifs sur projets de la DFG (*Drittmittel*, littéralement « fonds du tiers ») viennent s'ajouter aux dotations institutionnelles de base (*Grundfinanzierung*) que les universités et instituts reçoivent directement des Länder et de l'État fédéral.

TROUVER UN ÉQUILIBRE POUR STIMULER LA RECHERCHE

Avec la généralisation d'une recherche fondée en partie sur l'obtention de crédits par la mise en concurrence entre structures, comment atteindre un fonctionnement optimal de la recherche publique ? Comment faire émerger une recherche qui soit d'une part protégée des aléas comme les impasses ou les réorientations nécessaires, capable également d'assumer le temps long nécessaire à la recherche fondamentale grâce aux financements récurrents et, d'autre part, stimuler les initiatives des chercheurs, la prise

de risque et assumer les priorités à plus court terme de la puissance publique ?

Les publications sur l'économie de la recherche tendent à montrer qu'il n'existe pas de ratio universel optimal entre financement récurrent et financement compétitif. Les systèmes les plus performants maintiennent néanmoins un équilibre où le financement récurrent représente au moins 70 % du financement total, même dans les pays considérés comme très compétitifs. Au-delà de ce ratio, la compétitivité, qui s'exprime par le nombre de publications citées, tend à baisser. En Europe, les fonds versés aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche sont alloués sous forme de financements récurrents et environ 30 % sont distribués sur la base de réponses aux appels à projets. Il s'agit ainsi de ne pas privilégier les résultats à court terme, avec des livrables prédéfinis, mais plutôt de miser sur les succès plus longs à obtenir car ils conduisent à des niveaux plus élevés d'innovation.

La généralisation de cet équilibre entre financement récurrent (environ 70 %) et financement compétitif (environ 30 %) repose sur plusieurs facteurs convergents, issus à la fois de l'expérience empirique des systèmes nationaux et de la recherche en économie de la science. La convergence observée vers ce ratio dans les systèmes les plus performants suggère qu'il représente un point d'équilibre robuste, permettant de combiner sélectivité et stabilité, compétition et coopération, réactivité et vision à long terme. ●

Références

- Geiger R. L. et Creso Sá M. (2008) *Tapping the Riches of Science : Universities and the Promise of Economic Growth*. Cambridge, Harvard University Press, 251 p.
- Harter H. (2008) NSF la recherche made in USA. La National Science Foundation et la recherche aux États-Unis. *La Revue pour l'histoire du CNRS [en ligne]*, 23.
- Jonkers K. et Zacharewicz T. (2016) *Research Performance Based Funding Systems : Current Trends and International Best Practices*. Luxembourg, Publications Office of the European Union, 78 p.



Le traité instituant la Communauté européenne de l'énergie atomique (Euratom) crée, en 1957, le Centre commun de recherche nucléaire (CCRN). Au premier plan au centre, le réacteur ESSOR (1967-1983) ; à droite, ECO (1966-1983) ; et au second plan Ispra-1.

© Wikipédia

LA « LONGUE ET DIFFICILE GESTATION » DE L'EUROPE DE LA RECHERCHE

Au début du XXI^e siècle, l'Europe de la recherche est décrite par Pierre Papon, ancien directeur général du CNRS (1982-1986) et président-directeur général de l'Ifremer (1989-1995), comme le produit d'une « longue et difficile gestation » depuis les années 1950 ; elle se présente, selon lui, sous la forme d'« un espace à deux dimensions, que délimitent d'une part les grands traités européens de nature politique qui ont jalonné l'histoire de l'intégration et des institutions européennes et d'autre part les traités ou les accords intergouvernementaux, à géométrie variable, qui ont permis la création d'organismes européens qui construisent et gèrent des grandes infrastructures de recherche » (Papon, 2006). Une mobilisation politique sans précédent est alors en train de remodeler cet espace complexe, en renforçant la première de ses deux dimensions, sans toutefois effacer la seconde.

PROGRAMMES COMMUNAUTAIRES ET ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES

Les trois communautés européennes (celle du charbon et de l'acier, la CECA, celle de l'énergie atomique, Euratom, et la Communauté économique européenne, la CEE), réunies depuis 1992 au sein de l'Union européenne, ont chacune développé leurs programmes pour la recherche scientifique et l'innovation. À côté des communautés, et indépendantes d'elles, des organisations à vocation exclusivement scientifique ont vu le jour, comme l'Organisation européenne pour la recherche nucléaire (CERN), l'Observatoire européen austral (ESO), le Laboratoire européen de biologie moléculaire (EMBL) ou encore l'Agence spatiale européenne (ESA). Le programme Eureka pour l'innovation industrielle, lancé à l'initiative de la France en 1985, relève de cette même approche européenne intergouvernementale. Organisation non gouvernementale, la Fondation européenne de la science (ESF) associe, quant à elle, des organismes de recherche et de financement depuis 1974, mais sans moyens suffisants pour peser sur cette Europe de la recherche aux deux visages.

UNE NOUVELLE COMPÉTENCE PARTAGÉE

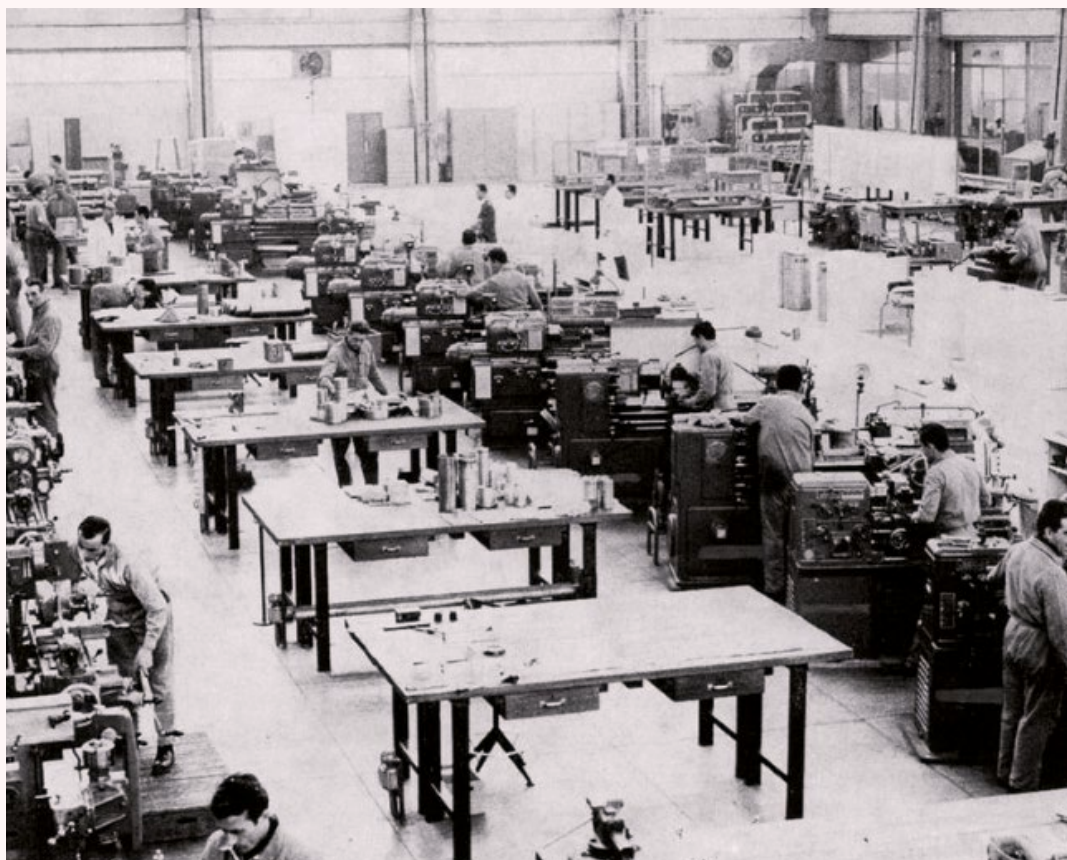
Si la CECA et l'Euratom possèdent, depuis leur origine, un volet scientifique et technique, ce n'est qu'à partir des années 1980 que la Communauté économique européenne devient une actrice de poids dans le paysage européen de la recherche. La CECA soutient, jusqu'à son extinction en 2002, la recherche à finalité technique sur le charbon et la production d'acier. L'Euratom, en dépit des déceptions qu'elle a suscitées, a permis de créer un Centre commun de recherche. Dans les deux cas, les ambitions sont sectorielles. Avec le premier Programme-Cadre pour des activités communautaires de recherche, de développement et de démonstration (PCRD) qu'elle met en place en 1984, la CEE rassemble ces instruments et ouvre la possibilité de toucher d'autres domaines. L'objectif de cette programmation pluriannuelle est de soutenir les secteurs susceptibles d'assurer la croissance économique et de renforcer la

compétitivité industrielle des Européens, mise à mal par les Américains et les Japonais, via des projets collaboratifs qui n'enfreindraient toutefois pas le principe de non-distorsion de la concurrence, en ne concernant que des sujets dits « précompétitifs ».

Alors que les éditions du PCRD se succèdent, deux traités institutionnalisent ces politiques en faisant de la recherche une compétence partagée de la CEE puis de l'Union européenne : l'Acte unique en 1986, puis le traité de Maastricht en 1992. L'orientation reste la même : « renforcer les bases scientifiques et technologiques de l'industrie communautaire, et [...] l'encourager à accroître sa compétitivité au niveau international » (article 130f du traité de Maastricht). Le Livre vert sur l'innovation, publié en 1995 par la Commission, s'inquiète de l'« infériorité relative [de l'Europe] à transformer les résultats de la recherche et la compétence technologique en innovations et avantages compétitifs ». Cette inquiétude, largement partagée, alimente l'augmentation des budgets des PCRD (de 3,75 milliards d'euros pour le premier, sur 1984-1988, à 14,96 milliards d'euros pour le cinquième, sur 1998-2002). Les activités innovantes dans les régions européennes défavorisées sont par ailleurs soutenues via les fonds structurels, au titre de la cohésion.

DEPUIS 2000, LA STRATÉGIE DE LISBONNE FIXE UN CAP TRÈS AMBITIEUX

Un tournant intervient lorsque le Conseil européen, réuni à Lisbonne en mars 2000, déclare vouloir faire de l'Europe, dans les dix ans, l'« économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde ». Pour la première fois de son histoire, l'Union place la recherche au cœur de son agenda politique. Les Européens partagent le double constat de l'importance de la recherche pour l'économie, la santé, la sécurité, la culture, en somme pour leur mode de vie, et de son décrochage sur le continent, notamment par rapport aux États-Unis. Tandis que l'avenir semble se dessiner dans les biotechnologies, les nanotechnologies, les technologies de l'information et de la communication, les laboratoires européens se vident de leurs



Vue de la salle située au-dessus du réacteur ESSOR, Centre commun de recherche nucléaire (CCRN), à Ispra.

© Wikipédia

talents, attirés outre-Atlantique. Face à cela, les États membres acceptent de s'engager dans la construction d'un véritable « espace européen de la recherche », plus intégré, en concertant davantage leurs politiques de recherche, en accroissant les mobilités et les coopérations, et en augmentant les financements communs. L'objectif est très ambitieux, mais vague. Il se précise en 2002 à Barcelone : la cible est d'atteindre, en 2010, une dépense intérieure en recherche et développement au sein de l'Union représentant 3 % du PIB communautaire, à répartir entre le public (1 %) et le privé (2 %).

Selon le principe de la « méthode ouverte de coordination » qui prévaut à l'époque, les objectifs généraux sont fixés en commun au niveau européen, avant d'être déclinés et opérationnalisés au niveau

national, avec un suivi et des adaptations partagés. Bien des observateurs pointent toutefois les limites de cette méthode de manière générale, et pour ce qui est de la recherche en particulier. Ils font le quadruple constat d'un défaut persistant de cohérence entre politiques nationales et politique européenne, du caractère sous-critique de nombre de programmes nationaux, du sous-dimensionnement et de la redondance des infrastructures, et d'un risque de fracture entre un centre actif et des périphéries marginalisées. Stratégie de Lisbonne ou pas, la politique de la recherche reste avant tout nationale, dans les domaines civil et plus encore militaire où l'Europe n'intervient pratiquement pas. Les budgets communautaires additionnés à ceux des organisations et programmes européens

ne représentent que 12 à 15 % des dépenses publiques civiles de R&D.

Pour ce qui concerne la France, certains, à l'image des prospectivistes de la plateforme FutuRIS, se réjouissent de ce que la contribution du pays au budget communautaire opère une « conversion de contributions budgétaires en financements concurrentiels, sur projet », positive, car introduisant « de la souplesse » dans le système français de recherche et d'innovation (Lesourne et Randet, 2006). Mais, à l'image des trois rapports parlementaires initiés par le député UMP Daniel Garrigue, membre de la Commission des affaires européennes, entre 2003 et 2006, dont le premier clame « l'urgence du réveil », les discussions sur l'état de la recherche témoignent surtout d'un sentiment de vertige : les Français se voient décrocher dans une Europe elle-même en train de décrocher par rapport aux États-Unis.

UNE SITUATION CONTRASTÉE

Le projet de traité établissant une Constitution pour l'Europe, signé en 2004 par les 25 États membres de l'Union, conforte la stratégie de Lisbonne en faisant de la création d'un espace européen de la recherche un objectif commun. Problème : ce texte est rejeté par les Français puis les Néerlandais par voie référendaire, en mai et juin 2005. S'ouvre alors pour la construction européenne une période de forte incertitude. L'Europe de la recherche, quant à elle, est au milieu du gué. En 2005, alors que le sixième PCRD touche à sa fin, le bilan est mitigé. Les dépenses en R&D sont passées de 1,8 % en 2000 à 2,2 % du PIB européen. La progression est donc réelle, mais lente. Les objectifs pour 2010 suscitent des réserves, voire des résistances. L'idée d'investir toujours plus, et désormais aussi sans plus se soucier des retombées économiques à court terme, ne rallie pas tous les suffrages. En effet, alors que l'Union soutenait jusqu'alors presque exclusivement des recherches collaboratives, susceptibles de renforcer l'intégration européenne, et à caractère appliqué, sur des sujets ou des thèmes préalablement fixés, le projet régulièrement discuté et ajourné depuis les

années 1970 de créer une NSF européenne, c'est-à-dire une agence de financement sur projets compétitifs à l'échelle de l'Europe, prend corps. Il est promu dans le contexte de la stratégie de Lisbonne par les communautés scientifiques (celle des biologistes en particulier) et l'association Euroscience, soutenues par une coalition rassemblant, sous la bannière de la Frontier Research, des agences de financement scandinaves, l'ESF et la Commission. Si le projet finit par faire consensus, le détail de l'organisation continue en revanche de faire débat – quel budget, quel degré d'autonomie par rapport à la Commission, quelle participation des agences nationales de financement à sa gouvernance ?

ÉPILOGUE

Fin 2006, les Européens s'entendent pour augmenter sensiblement le budget du septième PCRD (2007-2013), qui passera de 20 à plus de 50 milliards, et pour allouer 15 % de ces crédits à un Conseil européen de la recherche semi-autonome par rapport à la Commission. Si la crise économique mondiale de 2008 a conduit à des ajustements, la recherche est depuis restée un domaine clé d'intervention de l'Union. En septembre 2024, le rapport Draghi sur le futur de la compétitivité européenne rappelle toutefois que la dépense intérieure européenne en R&D plafonne à 2,2 % du PIB, comme en 2005. ●

Références

- Garrigue D. (2024) *Mémoire d'un activiste*. Périgueux, La Lauze, pp. 231-238.
- König T. (2017) *The European Research Council*. Cambridge, Polity, 192 p.
- Lesourne J. et Randet D. (2006) *La Recherche et l'Innovation en France : FutuRIS 2006*. Paris, Odile Jacob, 480 p.
- Mitzner V. (2020) *European Union Research Policy : Contested Origins*. Cham, Palgrave, 300 p.
- Papon P. (2006) L'Europe de la recherche : une réponse aux défis de l'avenir. *Revue d'histoire de l'intégration européenne*, 12(2), pp. 11-27.
- Unger C. R. (2020) Making Science European : Towards a History of the European Science Foundation. *Contemporanea*, 23(3), pp. 363-383.



LA RECHERCHE FRANÇAISE AU DÉBUT DES ANNÉES 2000 : PILIERS SOLIDES, FRAGILITÉS TANGIBLES

Logo de l'association « Sauvons la recherche », fondée en 2003

Manifestation
© AdobeStock

Construit sur un long XX^e siècle qui a vu s'empiler les structures et les réformes, inséré dans un espace européen de la recherche désormais porté par un agenda politique ambitieux, et marqué par des originalités en matière de financement par rapport à l'étranger, le paysage français de la recherche au début des années 2000 présente des forces, mais aussi des faiblesses. En effet, le début des années 2000 voit la montée des tensions entre le gouvernement de Jean-Pierre Raffarin et une partie du monde académique, jusqu'à l'embrasement, à la fin de l'année 2003, causé par l'annulation de recrutements et le gel de crédits pour la recherche.

DES ACTEURS DE LA RECHERCHE NOMBREUX ET DIVERS

En 2003, l'effectif de R&D (chercheurs et personnels de soutien) en France représente près de 346 000 équivalents temps plein (ETP). Des dizaines d'organisations différentes accueillent le travail des chercheurs : organismes publics de recherche, établissements d'enseignement supérieur et de recherche et, enfin, entreprises – du département R&D de la grande multinationale à la petite PME innovante. Le CNRS, l'Inserm, l'INRA et l'IRD réunis représentent 95 % de l'effectif total des EPST en 2004. Ces organismes ont leur propre personnel de recherche, des laboratoires et une forte autonomie.

Les universités sont également des actrices importantes de la recherche au début des années 2000, avec leurs laboratoires souvent cogérés avec le CNRS ou d'autres EPST. Dès le milieu des années 1960, des équipes commencent à être « associées » au CNRS, si bien qu'en 2004, plus de 80 % des laboratoires du CNRS sont liés à un établissement d'enseignement supérieur. Moins autonomes qu'aujourd'hui, les universités sont alors en grande partie dépendantes de l'État pour le financement. Les grandes écoles – comme Polytechnique ou les Écoles normales supérieures – abritent également des centres de recherche majeurs. Pourtant, au début des années 2000, le rôle de ces établissements – universités et grandes écoles – dans le dynamisme de la recherche en France semble secondaire comparé aux grands organismes que sont les EPST et les EPIC – surtout pour les universités de petite taille. L'augmentation de la charge de cours (passage des services de 128 heures à 192 heures annuelles en 1984) et des charges administratives sur fond de pénurie de moyens a largement fragilisé les universités françaises dans leur capacité à pouvoir mener des recherches d'ampleur au rayonnement international.

Enfin, la recherche en France au début des années 2000 n'est pas l'apanage du secteur public, loin de là. Depuis 1995, la contribution des entreprises au financement national de la recherche dépasse celle

des administrations. En 2003, 56 % des ETP R&D en France sont rémunérés par les entreprises. Les dépenses de recherche des entreprises restent concentrées dans quelques branches d'activité : automobile, pharmacie, équipements de communication et aéronautique. De même, les financements publics en appui de la R&D privée sont eux aussi concentrés dans quelques secteurs, en particulier la construction aéronautique et spatiale (42 % des financements publics en 2005), mais aussi (loin derrière) la fabrication d'instruments de mesure et de précision, ou encore les équipements de communication. Ces branches, en partie liées à la Défense, sont le domaine privilégié des grands programmes technologiques : aéronautique et spatial, mais aussi électronique et nucléaire. À l'inverse, l'automobile et la pharmacie ne perçoivent quasiment pas de financements publics (respectivement 0,6 % et 1,4 % du total en 2005). Enfin, les commandes publiques constituent l'un des outils les plus efficaces pour le soutien à la recherche dans le secteur privé et ont donc un rôle structurant dans le paysage de la recherche : les choix opérés dans les années 1950 et 1960 placent durablement les industries aérospatiale et nucléaire françaises en tête des secteurs innovants – et des secteurs les plus financés.

LE FINANCEMENT SUR PROJET : UNE PRATIQUE DÉJÀ BIEN INSTALLÉE AU DÉBUT DES ANNÉES 2000

Avant même la Seconde Guerre mondiale, il existe en France des dispositifs pour soutenir des activités de recherche spécifique, à l'instar de l'Office national des recherches scientifiques et industrielles et des inventions (1922) ou encore de la Caisse nationale de la recherche scientifique (1935). Dans cette même perspective, un Fonds de développement de la recherche scientifique et technique est créé en 1959 pour des financements temporaires, sélectifs et incitatifs. Il est rattaché à la Délégation générale à la recherche scientifique et technique (DGRST), institution interministérielle alors chargée de la coordination des politiques de recherche.

« LE SYSTÈME DE LA RECHERCHE PUBLIQUE EN FRANCE FAIT FACE À PLUSIEURS CRITIQUES RÉCURRENTES. FRAGMENTATION INSTITUTIONNELLE EXCESSIVE [...] FAIBLE LISIBILITÉ À L'INTERNATIONAL, VALORISATION TROP LIMITÉE DES RÉSULTATS [...], MANQUE D'ATTRACTIVITÉ DES CARRIÈRES SCIENTIFIQUES... »

Contrairement aux dispositifs antérieurs, le fonctionnement de ce Fonds repose sur l'identification de secteurs prioritaires, des programmes de soutien à des domaines préalablement définis, l'attribution de financements à des équipes réunies autour de projets plutôt qu'à des chercheurs individuels, ainsi que sur la volonté de renforcer les liens entre la recherche publique et le secteur industriel. En définitive, si on parle plus volontiers de « financement sur contrat » à l'époque, « le Fonds dispose d'un certain nombre de traits (le caractère temporaire de l'allocation des crédits, l'adossement de l'allocation des fonds à un projet de recherche déterminé, l'attribution des sommes à des équipes plutôt qu'à des individus) qui engage à y voir un des ancêtres du financement sur projet », d'autant qu'il « bénéficie de moyens financiers importants » contrairement aux expériences précédentes d'allocation de bourses à des projets de recherche (Aust et Picard, 2014).

À partir de 1984, la Commission européenne encourage également la R&D à travers les éditions successives de ses Programmes-Cadres pour la recherche et le développement (PCRD), qui reposent aussi sur le financement de projets. Sur le temps long, les régions adoptent de plus en plus cette logique pour favoriser des dynamiques locales d'innovation. En définitive donc, au début des années 2000, travailler sur la base d'appels à

projet n'a rien de nouveau pour les entreprises innovantes et les organismes de recherche publics français.

DES CRITIQUES STRUCTURELLES À L'EMBRASEMENT DE L'HIVER 2003-2004

Si la dépense intérieure de R&D s'élève à 36,7 milliards d'euros en 2005 – ce qui confère à la France le cinquième rang mondial derrière les États-Unis, le Japon, la Chine et l'Allemagne –, le système de la recherche publique en France fait face à plusieurs critiques récurrentes. Fragmentation institutionnelle excessive (trop de structures, manque de coordination entre elles), faible lisibilité à l'international, valorisation trop limitée des résultats (transferts de technologie et applications industrielles), manque d'attractivité des carrières scientifiques (précarité des jeunes chercheurs qui composent pourtant 45 % des effectifs dans la recherche publique) sont autant de fragilités souvent soulignées, en particulier par les chercheurs eux-mêmes.

Les tensions entre une partie du monde de la recherche et le gouvernement montent d'un cran à l'automne 2002, au début du second mandat du président Jacques Chirac, lorsque les syndicats dénoncent l'annulation des plans de recrutement définis par le gouvernement de Lionel Jospin en 2001, ainsi que le gel de crédits de plusieurs centaines de millions d'euros. En avril 2003,

des biologistes de l'Institut Cochin écrivent un premier appel à la mobilisation, complété par le spectacle d'un enterrement de la recherche au Panthéon. En décembre de la même année, le très faible nombre de postes mis au concours à l'Inserm cristallise les tensions. Dans ce contexte, les vœux présidentiels de Jacques Chirac, en janvier 2004, désignant la recherche comme une priorité nationale, suscitent la colère chez de nombreux chercheurs. Réunis à Cochin, une poignée de personnes de l'Institut Curie, de l'Institut Pasteur, de l'Institut du Fer à Moulin rédige un nouvel appel, transformé en pétition intitulée « Sauvons la recherche » (SLR). Lancée le 7 janvier 2004, mélange de revendications budgétaires conjoncturelles et d'une volonté de refonte d'une recherche publique en crise, elle recueille en quelques mois plus de 300 000 signatures de chercheurs et de citoyens. Quelques semaines plus tard, l'annonce de la transformation de 550 emplois statutaires qui devaient être mis au concours en CDD attise la colère. Or, si le gouvernement accepte de rétablir les crédits gelés, il refuse de revenir sur les postes supprimés.

Le mouvement met à exécution l'ultimatum lancé dès le 7 janvier : le 9 mars, plus de deux mille directeurs de laboratoires démissionnent de leurs fonctions de direction. La mobilisation culmine le 19 mars 2004, quand des milliers de personnes – pour beaucoup issues d'une profession peu accoutumée à ce mode d'action – battent le pavé à Paris, Strasbourg, Marseille, Poitiers et Nice. Alors que les élections régionales du 21 au 28 mars sanctionnent la politique gouvernementale, François Fillon, nouveau ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche à la suite de la démission de Claudie Haigneré le 30 mars, accepte de reprendre le dossier si des fonds sont débloqués pour résoudre cette crise. Le 7 avril 2004, lors d'une réunion avec les représentants du mouvement SLR, il consent à l'intégralité des demandes, en particulier la restauration des crédits coupés en 2003 et la mise au concours des 550 postes supprimés. Alors que le conflit semble s'apaiser quelque peu, Jean-Pierre Raffarin

annonce à la radio, à la fin du mois de juin, la création d'une nouvelle agence chargée de la recherche en France – avant même le rendu des conclusions des États généraux de la recherche (octobre 2004). Selon un haut fonctionnaire interviewé au début des années 2010, l'idée était qu'« on sorte de cette crise par le haut » (Schultz, 2016). ●

Références

- Aust J. et Gozlan C. (2018) Des instruments contestés. Émergence et effets de la critique des instruments du gouvernement de la recherche en France (1961-2015). *Revue française de science politique*, 68(3), pp. 493-514.
- Aust J. et Picard E. (2014) Gouverner par la proximité. Allouer des fonds à des projets de recherche dans les années 1960. *Genèses*, 94, pp. 7-31.
- Devaux J.-B. et Barrier J. (2024) Du tournant de la rigueur au sacre de l'innovation. Expertise d'État et mise en ordre économique des politiques de la recherche en France (1982-1999). *Gouvernement et action publique*, 13(2), pp. 29-59.
- Gozlan C. (2021) Une mobilisation réformatrice ? Sauvons la recherche et la genèse des réformes de politique scientifique en France. *Politix*, 135, pp. 73-106.
- Leridon H. (2004) L'avenir de la recherche en France : perspectives démographiques. *Population & Sociétés*, 403(7), pp. 1-6.
- Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (2003) *Dépenses de Recherche et Développement en France en 2003*. Note d'Information 05.03.
- Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (2005) *Dépenses de Recherche et Développement en France en 2005*. Note d'Information 07.40.
- Schultz E. (2016) *Construire une économie de la recherche sur projets. L'installation de l'Agence nationale de la recherche en France et ses conséquences dans les domaines de la génomique végétale et de la chimie durable*. Thèse de doctorat de sociologie, Université Paris-Sorbonne (Paris IV), 488 p.

LA CRÉATION DE L'AGENCE : « LE RISQUE D'ÉCHEC ÉTAIT RÉEL »

Après avoir annoncé sur Europe 1, le 29 juin 2004, la création d'une agence chargée de la recherche dotée d'un milliard d'euros, le Premier ministre Jean-Pierre Raffarin précise, le 8 juillet, vouloir « développer résolument une recherche puissante et féconde, apte à contribuer à apporter à notre pays le développement économique et social dont il a besoin et aussi la place qui doit être celle de la France dans le monde ». Même si l'idée circule depuis l'hiver 2003 au ministère, le projet de créer une agence est, à bien des égards, une surprise. Alors qu'il était question de négocier une loi d'orientation et de programmation, les syndicats estiment qu'avec cette annonce « Raffarin écrit la loi sans les chercheurs » (*L'Humanité*, 30 juin 2004). Le Premier ministre moque une « pensée grognon ».

UNE PRÉPARATION EN TOUTE DISCRÉTION

La création de l'ANR se fait sur une temporalité courte, entre l'été 2004 et le début de 2005. L'idée est de confier à un organisme indépendant la gestion de crédits extra-budgétaires – par opposition aux crédits attribués aux opérateurs publics de recherche comme l'Inserm ou le CEA, alors objets d'une « vraie défiance » (Schultz, 2016). Tandis qu'un premier projet envisage une gestion centralisée par la direction de la recherche du ministère, le ministre délégué, François d'Aubert, privilégie la solution d'une agence extérieure, probablement pour ne pas faire gonfler les effectifs de fonctionnaires de l'administration centrale, et pour installer une distance avec la sphère politique. Gilles Bloch, polytechnicien et biophysicien au CEA, quitte son poste de directeur-adjoint au cabinet du ministre pour prendre personnellement en main le dossier. Entouré d'une petite équipe, « un tout petit noyau de gens », comme l'explique l'un des membres interviewé par le sociologue Émilien Schultz, il s'installe dans une aile un peu à l'écart au sein du ministère de la rue Descartes. Vingt ans plus tard, il se rappelle que « le risque d'échec était réel » (*News Tank*, 29 avril 2025).

L'Agence nationale de la recherche voit finalement le jour le 7 février 2005 sous la forme provisoire d'un Groupement d'intérêt public (GIP). Ce statut lui permet de démarrer ses activités de manière rapide, le temps de consolider son cadre légal et organisationnel. Il donne aussi des gages aux organismes de recherche, membres du premier conseil d'administration. Celui-ci comprend

également des représentants des ministères (Recherche, Enseignement, Industrie, Budget, Santé), ainsi que des représentants de la Conférence des présidents d'universités (CPU). Jean-Jacques Gagnepain, alors directeur de la technologie au ministère de la Recherche, est élu président. Le poste de directeur opérationnel revient à Gilles Bloch.

LES MOYENS DES AMBITIONS DE L'ANR

François d'Aubert doit alors expliquer et rassurer sur le fait que l'ANR est une « structure légère, composée d'une trentaine de personnes tout au plus, dont la vocation n'est pas de se substituer aux établissements publics existants (comme le CNRS, le CEA ou l'Inserm, NDLR), mais d'accentuer les efforts sur des thématiques jugées prioritaires » (*Le Figaro*, 16 février 2005). Si la création de l'ANR ne marque pas la naissance du financement sur projets en France, elle traduit en revanche une volonté de professionnaliser, centraliser et massifier les appels compétitifs en y dédiant un organisme *ad hoc* et des ressources plus conséquentes. Selon les mots du ministre, rapportés dans *Le Figaro* du 1^{er} février 2005, « la France a besoin de se doter d'une agence de moyens bien identifiée comme en ont tous les autres grands pays de science. [L'idée est d'] offrir davantage de réactivité et de souplesse à notre dispositif public de recherche en finançant des projets scientifiques sélectionnés suivant des critères d'excellence, selon les standards internationaux et dans une logique essentiellement bottom-up. » Au-delà de l'ambiguïté sur l'approche prioritaire de l'ANR – thématiques de recherche prédéfinies ou issues de propositions des chercheurs ? –, les discours affichent plusieurs objectifs : promouvoir l'innovation, développer les partenariats public-privé, renforcer les coopérations scientifiques en Europe et au-delà. En cela, l'ANR s'adresse à la fois aux établissements publics de recherche, aux universités et aux entreprises. Pour soutenir ces ambitions, l'Agence est dotée d'un budget conséquent en 2005 : 350 millions de crédits de paiement et 700 millions de capacité d'engagement sur deux ou trois ans,



François d'Aubert, secrétaire d'État à la Recherche (mars 2004–mai 2005)
© ARPP



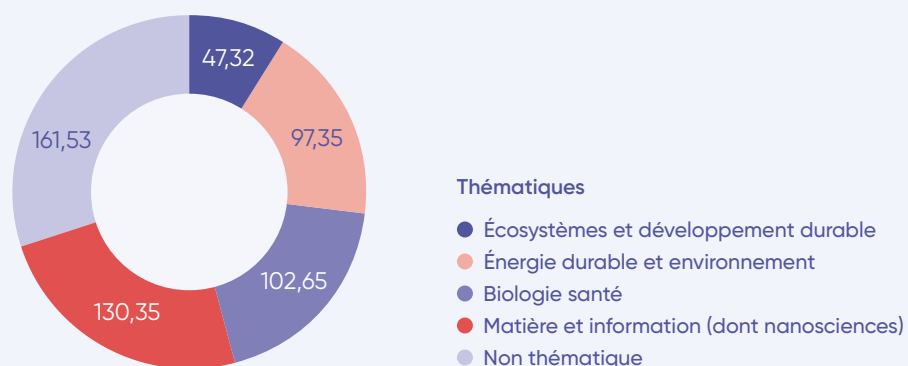
Gilles Bloch, premier directeur de l'ANR (février 2005–mai 2006)
© Wikipédia

AGENCE NATIONALE DE LA RECHERCHE
ANR

anr®
agence nationale
de la recherche

Premier logotype (2005 à 2020) et second logotype (2021 à aujourd'hui) de l'Agence nationale de la recherche.

Répartition du budget de la programmation en 2005, première année de l'Agence
(en millions d'euros)



soit un tiers du milliard d'euros supplémentaires attribués en 2005 à la recherche, puisés notamment dans la vente de stocks d'or de la Banque de France et les recettes issues des privatisations récentes (EADS, Air France, France Télécom).

UNE PREMIÈRE PROGRAMMATION SOUS PRESSION

Le 12 mars 2005, Gilles Bloch annonce dans *Le Monde* qu'il compte « avancer au pas de charge » pour le lancement des premiers appels. L'Agence s'appuie sur plusieurs établissements « supports » – EPST, EPIC, universités, associations comme l'ANRT ou ECRIN – tant pour la gestion scientifique que pour le volet administratif et financier.

L'architecture des appels est élaborée en quelques semaines. Durant ses dix premiers mois d'exercice, l'ANR émet 35 appels à projets, reçoit 5 652 dossiers en réponse, examinés par 5 700 experts. En novembre 2005, elle fait savoir qu'elle va affecter d'ici un mois 539,2 millions d'euros à 1 454 projets, avec une enveloppe moyenne de 370 840 euros à répartir de manière souple entre dépenses de fonctionnement, d'équipement ou de personnel contractuel. 4 500 équipes sont concernées. Les programmes non

thématiques (programmes blancs, jeunes chercheurs et chaires d'excellence) bénéficient de 161,5 millions d'euros. Quatre programmes thématiques cumulent environ 377,7 millions d'euros. Définis en fonction de priorités nationales, ils concernent les sciences du vivant et la santé (qualité de vie, pathologies chroniques et émergentes), les écosystèmes et le développement durable (tensions entre exploitation et préservation des ressources, recherches sur le génome), les énergies et l'environnement (alternatives aux énergies fossiles, sobriété énergétique, réduction des polluants) et, enfin, les technologies de l'information et les nanosciences.

Les bénéficiaires sont pour une large majorité – près de 80 % – des organismes publics (23 % pour le CNRS et 22 % pour les universités) ; un dossier sur quatre est retenu. Ces tendances sont encore plus fortes pour les programmes blancs : 99 % des financements pour la recherche publique, et un projet sur trois financé.

UN CLIMAT DE DÉFIANCE QUI PERSISTE

Après une première session menée tambour battant, l'ANR est confrontée à des critiques : calendrier trop serré (en moyenne 48 jours entre l'ouverture et la fermeture des

appels), manque de transparence, ouverture européenne trop limitée, complexité des procédures, présence d'experts étrangers réduite dans les conseils scientifiques (moins de 10 %) alors même qu'elle devait prévenir les conflits d'intérêts. Cité par *Le Monde* en septembre 2005, l'ancien administrateur du CNRS et membre du Syndicat national des chercheurs scientifiques Henri-Édouard Audier dénonce un dispositif mis en place « à la va-vite », des priorités établies sans « aucun conseil scientifique », des processus dans lesquels des scientifiques se retrouvent chargés d'évaluer leurs propres projets ou qui font la part belle aux équipes déjà reconnues « arros[ant] là où c'est déjà mouillé ». Partie prenante du mouvement « Sauvons la recherche », il affirme que « l'ANR est un élément de complexification du système français, de destruction du rôle des établissements, de parcellisation du travail des laboratoires et de pilotage de la recherche par le pouvoir politique ». Les critiques fusent et sont parfois contradictoires : mise à mal des grands organismes de recherche ou, au contraire, favoritisme vis-à-vis de certains, spectre de l'amputation des budgets récurrents des laboratoires, part trop faible des programmes non thématiques, sciences sociales et humaines laissées pour compte (6,5 % des projets retenus et 2,5 % du budget), recherche fondamentale menacée au profit de perspectives d'applications industrielles privées (le poids des nanotechnologies fait l'objet de critiques récurrentes) ou d'un agenda politique (la place de choix donnée à la biodiversité est souvent citée en exemple).

LE TOURNANT DE 2006 : ENTRE AFFIRMATION DE LA TUTELLE MINISTÉRIELLE ET RECHERCHE D'AUTONOMIE

Le passage au statut d'Établissement public à caractère administratif (EPA) par décret, initié et fermement défendu par François Goulard alors ministre délégué à l'Enseignement supérieur et à la Recherche sous le gouvernement de Dominique de Villepin en 2006, consolide une Agence qui a su être rapidement opérationnelle. Le décret acte la sortie des organismes de recherche

du conseil d'administration – le dialogue entre ceux-ci et l'ANR prend désormais place dans des comités sectoriels travaillant sur la programmation. Dans le même temps, le décret assoit la tutelle ministérielle sur l'Agence. Il stipule en effet qu'elle doit « mettre en œuvre la programmation arrêtée par le ministre chargé de la recherche ». Le choix de son directeur et du président du conseil d'administration revient au ministère de la Recherche, parmi les profils ayant une compétence scientifique. Toutefois, quand Gilles Bloch est remplacé par Jacqueline Lecourtier, jusqu'alors directrice scientifique de l'Institut français du pétrole (IFP), celle-ci aspire à plus d'autonomie pour l'ANR et déménage l'Agence rue de Bercy. La séparation n'est pas que physique : un témoin de l'époque rapporte que « le ministère et l'ANR ne se sont pas parlé entre 2006 et 2010 », un autre affirme que l'ANR « faisait ce qu'elle voulait. Donc il n'y avait aucune politique nationale. Il y avait la politique de l'ANR. Et sans aucun contrôle » (propos cités par Schultz, 2016). Entre tutelle ministérielle et autonomie, recherche dirigée et recherche plus libre, l'Agence marche sur un fil. ●

Références

- Barrier J. (2011) La science en projets : financements sur projet, autonomie professionnelle et transformations du travail des chercheurs académiques. *Sociologie du Travail*, 53(4), pp. 515-536.
- Barrier J. et Mignot-Gérard S. (2013) Le « nouveau » modèle français de financement. *Biofutur*, 342, pp. 46-49.
- Giry J. et Schultz E. (2017) L'ANR en ph(r)ase critique. Figures et déterminants de la critique d'un dispositif de financement. *Zilsel*, 2(2), pp. 63-96.
- Linhardt D. et Muniesa F. (2011) Du ministère à l'agence. Étude d'un processus d'altération politique. *Politix*, 95(3), pp. 73-102.
- Schultz E. (2016) *Construire une économie de la recherche sur projets. L'installation de l'Agence Nationale de la Recherche en France et ses conséquences dans les domaines de la génomique végétale et de la chimie durable*. Thèse de doctorat de sociologie, Université Paris-Sorbonne (Paris IV), 488 p.

GOVERNANCE DE LA RECHERCHE ET RECHERCHE DE LA BONNE GOUVERNANCE

L'Agence nationale de la recherche a évolué de manière significative, de 2005 à 2025, en modifiant substantiellement sa gouvernance pour assumer des missions renouvelées et réussir une montée en compétence qui lui assure d'atteindre les objectifs fixés par sa tutelle, mais également de conserver son autonomie de fonctionnement vis-à-vis de cette dernière. L'Agence connaît une période de mise en route de 2005 à 2010. L'élargissement de ses missions en lien avec le Programme d'investissements d'avenir en 2010 ouvre une nouvelle période, par ailleurs marquée par une baisse de ses moyens consécutive à la crise financière et économique de 2008. Les réformes menées en 2014 lui donnent un second souffle ; après plusieurs années de baisse des crédits, ses moyens réaugmentent au cours de cette période, qui court jusqu'en 2020. La mise en place de la Loi de programmation de la recherche fin 2020 confirme le fonctionnement d'une organisation déjà mature et augmente fortement les moyens mis à sa disposition.

LES PREMIERS PAS DE L'ANR ET LA RÉORGANISATION DE SA GOUVERNANCE

L'ANR est créée en 2005 en tant que Groupement d'intérêt public rapidement transformé en Établissement public à caractère administratif en août 2006, dans le sillage de la Loi de programme pour la recherche du 18 avril 2006.

Cette évolution rapide des statuts répond, pour le gouvernement, à la nécessaire indépendance que doit prendre l'Agence face aux organismes associés à sa création. En effet, en 2005, le CEA, le CNRS, l'INRA, l'Inria, l'Inserm, l'Anvar, l'ANRT et l'Association de la conférence des présidents d'université pour la recherche siègent à son conseil d'administration, créant de fait une situation de dépendance de l'Agence à l'égard d'une partie de l'écosystème qu'elle est censée financer.

Avec la transformation de l'ANR en Établissement public à caractère administratif, le gouvernement clarifie la gouvernance par la recomposition du conseil d'administration autour de six représentants de l'État (deux du ministère de la Recherche, un du ministère de l'Enseignement supérieur, deux du ministère de l'Industrie et un du ministère du Budget), de six personnalités qualifiées représentant les grands domaines scientifiques, de quatre personnalités qualifiées du monde socio-économique, du vice-président du Conseil stratégique de la recherche, et de deux représentants élus du personnel.

Les organismes de recherche ne siègent plus automatiquement au conseil d'administration en raison de leur statut d'opérateur de recherche. Ils peuvent être représentés indirectement via les personnalités qualifiées, mais pas en tant qu'institution ayant un droit de siège permanent.

Cette réforme place l'ANR sous la tutelle effective du gouvernement qui a une majorité au sein du conseil d'administration. Le renforcement de la tutelle étatique se lit dans le contrôle exercé par le ministre en charge de la Recherche sur les plans administratifs, financiers et stratégiques. Le ministre nomme le président, approuve les principales décisions stratégiques après définition du programme scientifique et contrôle l'exécution budgétaire. En contrepoint, l'ANR a le souci de préserver son autonomie opérationnelle, en particulier à travers l'obtention en 2008 de la certification ISO 9001 pour le processus de sélection, qui sera étendue par la suite à d'autres aspects de son fonctionnement. Ce cadre procédural transparent fonde la légitimité scientifique et technique de ses décisions sur des standards internationaux reconnus, et crante d'une certaine manière son autonomie.

L'OPÉRATRICE DES INVESTISSEMENTS D'AVENIR

La désignation de l'ANR en 2010 comme opératrice principale pour la gestion, la sélection, le financement, le suivi et l'évaluation des Programmes d'investissements d'avenir (PIA) dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche transforme radicalement son périmètre d'action. Chargée de ce nouveau volet de son action, la Direction des grands programmes d'investissement de l'État (DGPIE) gère un volume de crédits et un nombre d'appels importants : de fin 2010 à fin 2023, du PIA1 à France 2030, en passant par les PIA2 et 3, ce sont 117 appels à projets qui sont lancés et 1 747 projets qui sont financés. En 2019, l'évaluation par le HCERES souligne l'émergence, au sein de l'ANR, de procédures spécifiques à l'organisation du PIA,



Jacqueline Lecourtier (directrice générale de l'ANR de février 2007 à décembre 2011) reçoit la certification ISO 9001 pour le processus de sélection de projets, en 2008. Cette certification sera reconfirmée en 2018 et 2024.
© ANR

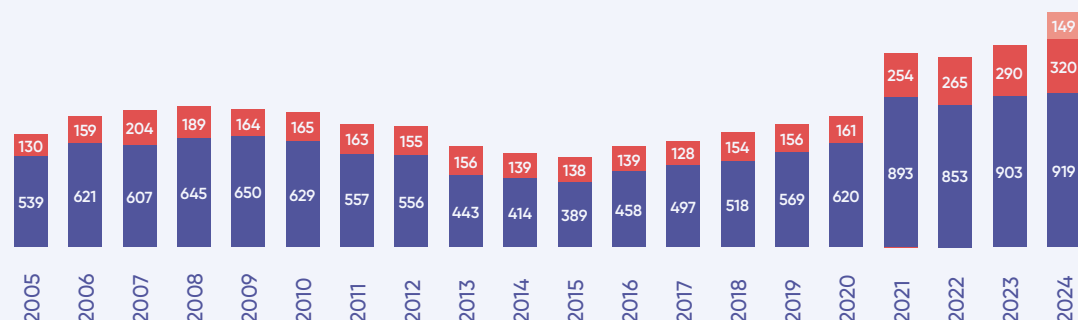
ce qui ne va pas sans poser certaines questions : grogne des chercheurs français alimentée par la diversité des procédures d'appels à projet et risque de « sur-bureaucratization » générée par un fonctionnement en silo au sein même de l'Agence.

UNE NOUVELLE NAISSANCE EN 2014 ?

Dans l'histoire de l'ANR, 2014 apparaît comme un tournant organisationnel. Les structures de pilotage scientifique, mais également le mode de gouvernance de l'Agence sont repensés et adaptés pour répondre au défi de la croissance des missions.

De sa création en 2005 jusqu'à 2014, l'ANR a fonctionné selon un modèle de gouvernance duale, assez classique dans les établissements publics, reposant sur une séparation des fonctions de président du conseil d'administration et de directeur général. Le premier approuve le plan d'action annuel pour la recherche, traduction des

Évolution du budget d'intervention de l'ANR (en millions d'euros) : une agence renforcée par la LPR et France 2030



● Budget d'intervention appels à projets ● Budget d'intervention hors appels à projets
● Contemporanéisation

Depuis 2019 et la précédente évaluation, la Loi de programmation de la recherche, promulguée fin 2020, a significativement renforcé les moyens de l'Agence et a conforté ses missions au sein de l'écosystème de la recherche.

© ANR

priorités gouvernementales à mettre en œuvre. Le second se charge de la mise en œuvre opérationnelle des missions de l'Agence.

Assez rapidement, la séparation peu claire des missions confiées à ces deux « têtes » entrave la bonne marche de l'Agence et crée des tensions dans la définition des orientations, particulièrement dans le contexte de la mise en place d'une programmation pluriannuelle à partir de 2011, effective jusqu'en 2014, qui marque une évolution de l'Agence vers une planification plus ambitieuse et une meilleure anticipation des priorités.

L'évaluation de l'ANR par l'AERES en 2012 souligne ces problèmes de gestion et d'organisation qui sont liés, selon elle, à la bicéphalie de la direction de l'Agence et au flou dans la feuille de route confiée par le gouvernement ; tout cela est renforcé par un contexte de doublement des effectifs de 2009 à 2011.

Une réforme semble de plus en plus nécessaire. C'est le gouvernement du socialiste Jean-Marc Ayrault, avec sa ministre de la Recherche Geneviève Fioraso, qui s'attèle à la tâche. Pour assainir le pilotage, clarifier les objectifs et faciliter la prise de décision, le décret du 24 mars 2014 installe un président-

directeur général de l'ANR en lieu et place des deux fonctions précédentes. Le PDG concentre les pouvoirs de direction, avec l'assistance des directeurs généraux délégués. Sur le plan scientifique, les priorités et actions sont définies par le dialogue et avec le concours d'un nouveau comité de pilotage scientifique créé par l'arrêté du 10 septembre 2015. Ce comité est constitué des responsables des départements scientifiques, de sept personnalités de la recherche extérieures à l'ANR et de trois représentants du « monde socio-économique » dont on attend qu'ils conseillent la direction. La présidence de ce comité est d'abord confiée à Susan Fleet, PDG de Britech Ltd, une petite entreprise britannique à but non lucratif spécialisée dans le développement de procédés innovants pour le secteur de la chimie. En février 2019, le président de l'Académie des sciences et administrateur honoraire du Collège de France, Pierre Corvol, prend le relais. La loi du 27 décembre 2023 l'inscrit dans le Code de la recherche et élargit ses attributions en l'associant notamment à la sélection des responsables des départements scientifiques et au renouvellement de leurs fonctions pour équilibrer les pouvoirs du PDG. Cette dernière



L'Initiative d'Excellence (IdEx / PIA1) Paris-Saclay a permis de regrouper plusieurs grandes écoles, universités et organismes de recherche en un campus intégré, ancré dans son territoire. En unifiant la recherche, l'enseignement, les infrastructures et l'innovation, il vise à créer un pôle d'excellence d'enseignement supérieur et de recherche de rang mondial.

© Université Paris-Saclay

étape se caractérise par une codification renforcée des attributions du comité de pilotage scientifique, un élargissement de ses attributions consultatives et une meilleure articulation avec la gouvernance globale de l'Agence. Le 12 juin 2025, un nouveau comité de pilotage scientifique est nommé, présidé par Serge Abiteboul.

UN RÔLE AFFIRMÉ ET CONFIRMÉ DANS LE PAYSAGE DE LA RECHERCHE FRANÇAISE

Avec la Loi de programmation de la recherche du 24 décembre 2020, l'ANR s'affirme comme le principal acteur du financement de la recherche sur appels à projets en France. La loi augmente considérablement les capacités budgétaires de l'Agence : de 750 millions d'euros en 2020, le budget d'intervention de l'ANR est porté à 1,2 milliard d'euros en 2023. Les taux de succès aux appels à projets augmentent de conserve, passant de 16 % en 2020 à 24,4% en 2024. La gouvernance mise en place progressivement de 2007 à 2020 reste inchangée et démontre à la fois sa plasticité et sa robustesse.

La période 2020-2025 est également un moment de clarification des relations de l'Agence avec ses tutelles. Le COP pour 2021-2025 traduit en objectifs les priorités stratégiques définies par la LPR en fixant six orientations pour l'action de l'Agence (soutenir la recherche dans toutes ses dimensions,

renforcer les partenariats nationaux, favoriser les coopérations européennes et internationales, promouvoir une conduite responsable de la recherche, renforcer le suivi et l'évaluation ex post, et optimiser le fonctionnement au service des bénéficiaires), sans nécessiter d'adaptation de son fonctionnement.

Les évolutions post-LPR concernent donc davantage l'accroissement des moyens et des missions de l'ANR que sa structure de gouvernance proprement dite. Cette nouvelle étape illustre comment l'Agence nationale de la recherche a négocié une suite de transformations notables depuis sa création en 2005, en évoluant d'une structure expérimentale vers un acteur central du financement de la recherche française. ●

Références

Aucouturier P. et Leichtnam E. (2010) Dépenser plus pour faire moins de recherche ? *La Tribune*, 4436, jeudi 25 mars 2010, p. 12.

Damerval T. (2021) L'Agence nationale de la recherche : au service de la science. *L'Ena Hors Les Murs*, 509, pp. 37-40.

Schultz E. (2016) *Construire une économie de la recherche sur projets. L'installation de l'Agence Nationale de la Recherche en France et ses conséquences dans les domaines de la génomique végétale et de la chimie durable*. Thèse de doctorat de sociologie, Université Paris-Sorbonne (Paris IV), 488 p.

FAIRE DES CHOIX POUR **LA RECHERCHE FRANÇAISE**

Après un démarrage de l'Agence dans l'urgence en 2005, les tâtonnements et les critiques débouchent sur des transformations pour gagner en efficacité, lisibilité et transparence dans les procédures et la programmation.

CERTIFIER LES PROCÉDURES

L'allongement des délais de réponse aux appels et l'internationalisation des comités d'évaluation figurent parmi les premiers axes d'amélioration des procédures. La certification ISO 9001 attribuée aux processus de sélection (2008), puis de programmation (2010), consacre une quête de professionnalisation et de légitimité. Si la certification offre aux chercheurs l'assurance d'une évaluation équitable et transparente de leurs soumissions, elle prête le flanc à une critique récurrente, celle d'une approche néomanagériale de la recherche, qui se traduit par une sur-normalisation et un alourdissement des procédures. Au début des années 2020, la démarche qualité est étendue à l'ensemble du cycle des appels à projets, de la publication à la clôture, la certification concernant désormais aussi la gestion de la relation avec les usagers (2020), la publication des appels (2021) et le suivi des projets (2022).

ASSOULIR LA PROGRAMMATION

L'article 2 du décret de 2006 prévoit que le ministère de la Recherche arrête la programmation de l'ANR, ce qui contraste avec d'autres pays, comme l'Allemagne. Dans ce cadre relativement contraint, la mise en place d'un AAP Flash en réponse à la catastrophe du tremblement de terre à Haïti en 2010 introduit de la souplesse, en permettant de sélectionner des projets dans un délai court et un contexte exceptionnel. Ce dispositif est mobilisé pour des événements localisés – cofinancement d'un appel par l'ANR et la Région Normandie après l'accident industriel de Lubrizol en 2019, par exemple – ou pour des phénomènes plus globaux, à l'instar de l'appel Flash Covid-19 en 2020.

En matière de programmation, l'année 2014 marque un tournant avec la mise en place du Plan d'action et la création de l'Appel à projets générique (AAPG), qui rendent les possibilités ouvertes par l'Agence plus lisibles et accessibles aux chercheurs. Le Plan d'action est un document annuel unique présentant les priorités de recherche et les instruments de financement. L'AAPG regroupe, pour sa part, l'essentiel de l'offre de financement (et donc la majeure partie du budget), alors qu'auparavant une cinquantaine d'appels à projets étaient lancés chaque année selon leur propre calendrier. À partir de 2017, pour plus de clarté encore et de liberté accordée aux chercheurs, l'AAPG n'est plus organisé autour des « défis sociétaux » – une structuration devenue assez



Le 1^{er} appel Flash est lancé en 2010 (Séisme Haïti : pour une reconstruction durable) : ce nouveau type de procédure a permis de retenir huit projets lancés dans un délai de quatre mois après la sélection. Les financements attribués aux projets se sont élevés à 3,4 M€, destinés à tirer les leçons de la catastrophe par des analyses scientifiques et l'acquisition de données dans un contexte exceptionnel et très rarement étudiées dans une situation post-crise, notamment pour la durabilité des actions mises en œuvre et la réduction des risques sur l'ensemble du territoire haïtien.

© AdobeStock

impopulaire car inadaptée pour la recherche fondamentale –, mais par axes de recherche disciplinaires.

LA CRISE DU MILIEU DES ANNÉES 2010 : QUAND CHOISIR DEVIENT INTENABLE

Les refontes de l'année 2014 s'expliquent, entre autres, par la multiplication des critiques quant au taux de sélection. Pendant les dix premières années, ce taux ne cesse de s'éroder, passant de plus de 25 % en 2005-2007 à 11,5% en 2015 – ce qui fragilise alors l'institution : « en deçà [de 25 %], la compétition devient trop coûteuse en temps et en ressources, aussi bien pour les chercheurs que pour les évaluateurs. [...] Le financement sur projet n'a de sens que si les taux de succès restent raisonnables », explique avec le recul l'ancien directeur général Gilles Bloch (*News Tank*, 29 avril 2025).

Plusieurs facteurs sont avancés pour

expliquer l'écart avec les autres pays de l'UE, qui ont un taux moyen de 24 % : baisse de la dotation de l'ANR après la crise de 2008, rééquilibrage budgétaire vers les organismes de recherche, mais aussi augmentation du nombre de projets soumis, liée notamment à la mise en place, en 2014, d'une procédure de soumission en deux temps. Cette procédure prévoit que les chercheurs enrichissent leur projet (et donc y consacrent du temps) seulement si les chances de réussite sont réelles, dans une seconde phase de sélection. Censée répondre au problème du taux de sélection et saluée « unanimement » par les responsables d'organismes de recherche selon un rapport du Sénat en 2017, cette nouvelle procédure contribue indirectement à l'aggravation de la situation.

Le taux d'échec est tel, au milieu des années 2010, qu'il finit par démobiliser les chercheurs et mettre en danger l'Agence.

Jean-Marc Jézéquel, directeur de l'Institut de recherche en information et système aléatoires (IRISA) affirme ainsi : « Je déconseille à mes équipes de répondre aux appels à projets de l'ANR. Compte tenu des faibles taux de succès, ils perdent du temps à monter des projets qui sont de plus moyennement intéressants sur le plan financier. [...] L'ANR est radine sur les frais, ric-rac pour payer les gens » (AEF, 4 juillet 2017). La Commission des finances du Sénat voit là « formulé tout haut ce que beaucoup pensent tout bas ». Elle pointe l'exemple « emblématique » de la démission du comité d'évaluation « Mathématiques, informatique » le 1^{er} juin 2016, preuve de « l'exaspération d'experts scientifiques contraints d'écarter d'excellents projets de façon totalement arbitraire », d'une « situation inéquitable et profondément décourageante pour les chercheurs », appelant pour y remédier à « doter enfin l'ANR du budget dont elle a besoin pour fonctionner efficacement ». De fait, le taux de sélection s'améliore nettement à mesure que le budget de l'Agence augmente, à partir de 2016 (14,7 %) ; il est de 24 % en 2024, renouant avec les débuts de l'ANR et les standards internationaux.

UN ÉQUILIBRE DÉLICAT ENTRE RECHERCHE FONDAMENTALE ET RECHERCHE APPLIQUÉE

Depuis sa création, l'ANR recherche le « meilleur équilibre entre la recherche fondamentale et ses applications » (Jean-Jacques Gagnepain, Rapport d'activité 2005). Souvent critiquée pour privilégier la recherche appliquée, l'Agence semble pourtant avoir structurellement priorisé la recherche fondamentale. Dès 2005, la répartition des financements est légèrement favorable à la recherche fondamentale (54 %), une tendance qui s'accroît rapidement (61 % en 2006, puis 65,5 % en 2008). Le président de l'Agence, Jacques Stern, affirme dans le rapport d'activités 2009 qu'il est « primordial » de « porter un effort très significatif sur la recherche fondamentale, qui irrigue l'innovation de demain ». Elle se déploie particulièrement dans les programmes non thématiques. Ces derniers représentent une

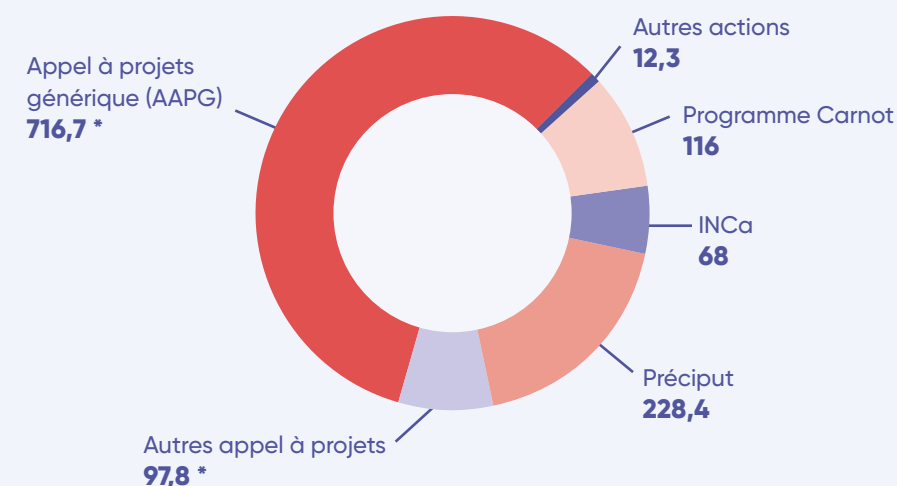
part importante des financements dès 2005 (29,9 %), et sont considérablement renforcés au tournant des années 2010 (50 % du budget de l'ANR). En 2019, le PDG de l'Agence, Thierry Damerval, affirme que l'augmentation des moyens alloués se traduira par l'octroi d'une « part substantielle » à des « appels à projets non ciblés. Car c'est de là que peuvent aussi émerger des ruptures scientifiques ou technologiques et des solutions originales ». Au total, les projets non ciblés représentent plus de 70 % du budget de l'ANR en 2018, et 85 % en 2021. Le soutien à l'initiative des chercheurs (*investigator-driven*) est alors réaffirmé par la LPR.

En 2009, Jacques Stern rappelait toutefois déjà que « nous avons également besoin d'une recherche qui prenne plus directement en compte les perspectives industrielles, économiques ou environnementales », comme en atteste le développement d'outils et programmes spécifiques comme Carnot. En définitive, l'ANR cherche de plus en plus à créer des passerelles entre les deux types de recherche, et s'attache à rendre plus visibles les résultats de la recherche fondamentale avec, par exemple, un axe dédié dans le Plan d'action.

QUELLES PRIORITÉS FINANCER ?

Les programmes thématiques sont le reflet des priorités identifiées au niveau national et au niveau européen. Certaines n'ont guère évolué depuis 2005 : biologie et santé, numérique et environnement reçoivent une part importante des crédits d'engagement sur toute la période. Si le département « Matière et Information » est le mieux doté en 2005 (24 % du budget des appels), ce sont la biologie et la santé qui sont les plus financées depuis 20 ans, via les programmes thématiques ciblés, mais aussi les programmes non thématiques. En 2021, 857 projets sur 1 779 (48 %) concernent les recherches dans ces domaines, hors investissements d'avenir et France 2030 – un effort comparable aux autres agences à l'étranger. En 2022, les sciences de la vie représentent toujours plus de 30 % des projets financés par l'AAPG. Le numérique, quant à lui,

Répartition du budget d'intervention de l'ANR en 2024 (en millions d'euros)



* Montant hors préciput « gestionnaire » et « laboratoire »

bénéficie d'un surcroît d'attention autour du quantique et de l'intelligence artificielle.

D'autres domaines qui possédaient une place limitée en 2005, font l'objet d'une attention croissante. Le Grenelle de l'Environnement en 2007 et la COP21 à Paris en 2015 se sont ainsi traduits dans l'agenda de l'ANR par un effort soutenu et une diversification des programmes liés à l'environnement (risques, bioénergies, véhicules propres, villes durables, efficacité énergétique des bâtiments, etc.). Depuis 2020, les Objectifs de développement durable (ODD) sont intégrés dans tous les axes de l'AAPG pour mobiliser la communauté scientifique sur ces sujets. Parent pauvre de la programmation en 2005, les SHS font de leur côté aussi l'objet d'appels thématiques dédiés à partir de 2006 et sont de plus en plus intégrées aux appels multidisciplinaires. Elles bénéficient d'un soutien additionnel de 7,2 millions d'euros (24 projets supplémentaires) en 2018, et passent de 4 à 7 axes lors de la restructuration de l'AAPG en 2021, tandis que les jeunes chercheurs de ces disciplines disposent de nouveaux instruments dédiés (Access ERC). ●

Références

- Barrier J. (2023) La recherche publique est-elle de plus en plus appliquée ? Enquête sur les sciences de l'ingénierie en France (années 1990-années 2010). *Revue française de sociologie*, 64(3), pp. 399-441.
- Benninghoff M., Crespy C., Charlier J.-E. et Leresche J.-P. (dir.) (2017) *Le Gouvernement des disciplines académiques*. Paris, Éditions des Archives contemporaines, 244 p.
- Damerval T. (2024) La recherche en biologie-santé à l'ANR. *Bulletin de l'Académie nationale de médecine*, 208(4), pp. 430-442.
- Giry J. et Schultz E. (2022) L'Agence nationale de la recherche, fer de lance d'une internationalisation néolibérale de la politique scientifique française (2004-2010) ? *Revue internationale de politique comparée*, 29, pp. 173-199.
- Lesourne J. et al. (2010) *La Recherche et l'Innovation en France*. Paris, Odile Jacob, 480 p.
- Tricoire A. (2011) L'impact des critères de sélection des programmes de financement sur les pratiques scientifiques. *Innovations*, 2011(36), pp. 41-63.

L'ESPACE EUROPÉEN DE LA RECHERCHE : UN CADRE ET UN OBJECTIF POUR L'ANR



harmoniser et à coordonner les stratégies nationales de recherche sur des thèmes communs, par exemple les maladies neurodégénératives, la résistance aux antimicrobiens ou le changement climatique. En 2013, l'ANR fait partie de sept des dix JPI qui existent en Europe.

Aujourd'hui, elle continue d'être impliquée dans huit JPI, dont la plupart ont été intégrées dans des European Partnerships dans le cadre d'Horizon Europe (Water4All, FutureFoodS, Driving Urban Transitions, PerMed sur la médecine personnalisée, Oceans...).

À mesure qu'elle acquiert de l'expérience, la direction de l'ANR s'investit dans des instances plus politiques qui participent à définir le contenu même de l'Espace européen de la recherche. Avec les dernières négociations relatives au septième PCRD (2007-2013), qui prévoit notamment la mise en place d'un Conseil européen de la recherche (ERC), les sujets ne manquent pas. Elle fait ainsi partie, dès 2006, d'EuroHORCs (European Heads of Research Councils), association régulièrement consultée par la Commission. L'ANR représente par ailleurs la France au sein du comité « Idées » de l'ERC, participant de ce fait aux débats sur les modalités d'intervention de ce nouvel organisme. Elle intègre aussi la Fondation européenne pour la science (ESF) en 2007. Ses responsables de programmes jouent enfin un rôle dans le processus de programmation au niveau communautaire, en participant aux discussions des groupes

thématiques nationaux. L'élection, en 2015, du PDG de l'ANR, Michael Matlosz, comme président de Science Europe consacre d'une certaine manière cet investissement. Issue en partie d'un rapprochement entre l'EuroHORCs et des membres de l'ESF, cette association rassemble depuis 2011 des agences de financement et des organismes de recherche des pays membres de l'Union européenne.

C'est sur cette base que l'Agence peut déployer son agenda relatif à la science ouverte. Au sein de la cOAlition S, formée en 2018 pour la diffusion sans entrave des publications et des données de la recherche financée sur fonds publics, « nous avons soutenu, et continuons de le faire, une position en faveur de la bibliodiversité, qui n'était pas forcément convergente avec certains de nos partenaires internationaux », rappelle Thierry Damerval, PDG de l'Agence, fortement engagé sur ce dossier. En retour, l'ANR s'emploie à faire passer les résolutions européennes dans l'écosystème français. Elle est motrice dans l'adoption en France d'un Plan national pour la science ouverte qui, selon ses propres termes, « prolonge et amplifie les efforts de l'Union européenne dans ce domaine ». En 2022, elle lance avec la cOAlition S, Science Europe et l'infrastructure européenne OPERAS, un Plan d'action pour un modèle Diamant de l'accès ouvert. Elle s'engage en parallèle sur le sujet connexe de l'évaluation de la recherche. Après avoir rejoint, en 2018, les signataires de la

Comme on l'a vu, le contexte européen compte, sans être toutefois déterminant, dans le débat et les dispositions qui accompagnent la naissance de l'Agence. Dans les années qui suivent, force est de constater que « l'Espace européen de la recherche se traduit par une européanisation limitée des agendas des agences et organismes des pays membres » (Louvel et Hubert, 2016). Pour autant, l'Europe représente un cadre primordial pour l'action internationale de l'ANR qui vise à insérer la recherche française dans les réseaux internationaux et à la faire rayonner dans le monde. En 2019 par exemple, dans les près de 300 projets transnationaux qu'elle finance, 84 % des partenaires sont européens. Au fil du temps, l'Espace européen devient un objectif, avec notamment en ligne de mire le renforcement de la participation française aux programmes européens.

UN CADRE

Les tout premiers mois ayant été exclusivement consacrés au national, l'international, et l'europpéen en particulier, n'apparaissent dans les rapports d'activité de l'Agence qu'à partir de 2006. L'urgence pour l'ANR est de s'insérer dans les réseaux ERA-NET (European Research Area Networks). Ce dispositif, apparu avec le sixième PCRD, vise à faciliter les échanges, voire les appels communs, entre organismes nationaux et régionaux financeurs autour de priorités thématiques partagées. L'enjeu est de surseoir à la fragmentation des moyens, tout en s'appuyant sur la proximité des différentes agences avec les communautés scientifiques nationales. Simple partenaire au départ, l'ANR prend assez rapidement un rôle de coordination, dans le réseau CHIST-ERA (2009), sur les défis à long terme dans les sciences et technologies de l'information et de la communication. L'Agence participe aussi activement aux initiatives de programmation conjointe (Joint Programming Initiatives), actions intergouvernementales initiées en 2008 par la Commission, qui visent à

Déclaration de San Francisco sur l'évaluation de la recherche (DORA), qui encourage le recours à des critères d'évaluation qualitatifs et la prise en compte de la diversité des activités de recherche, elle participe à la fondation de la Coalition for Advancing Research Assessment (CoARA, 2022).

UN OBJECTIF

Vues de l'ANR, la compétition puis la coopération, en cas de succès aux appels internationaux, sont gage d'une recherche française au meilleur niveau, d'une insertion des équipes dans des réseaux transnationaux dynamiques et de retombées économiques. Un problème se pose toutefois : les chercheurs français participent trop peu aux projets européens. En 2016, un rapport, diligenté par le Premier ministre, estime que si leur participation au PCRD était proportionnelle au potentiel scientifique français en Europe, ils engrangeraient chaque année l'équivalent de l'enveloppe de crédits d'intervention alors confiée à l'ANR. Ce qui n'est pas le cas.

Face à cette situation, l'Agence prend les devants. Avant même la mise en place, à l'automne 2018, d'un plan d'action national d'amélioration de la participation française aux dispositifs européens de financement, piloté par le ministère de la Recherche, elle lance deux appels. Le premier, en 2015, soutient la formation de consortiums sous coordination française en réponse à des appels à projets transnationaux (MRSEI). Le deuxième, à partir de 2017, vise à augmenter le nombre de lauréats français à l'ERC (Tremplin-ERC). En 2022, un troisième instrument vient compléter ce dispositif, en s'adressant spécifiquement aux chercheuses et chercheurs en début de carrière en sciences humaines et sociales (Access ERC).

Malgré de réelles améliorations, la Cour des comptes fait le constat, en janvier 2025, d'un déficit qui persiste. Selon elle, la Loi de programmation de la recherche de 2020 et France 2030 ont dissuadé les chercheurs français de candidater aux appels compétitifs européens – il serait nettement « plus simple et moins risqué » de se tourner vers l'ANR. La force de l'ANR ferait-elle la faiblesse européenne des



**SOLIDARITÉ
UKRAINE**

Programme PAUSE

Le programme PAUSE soutient des scientifiques et des artistes en exil en favorisant leur accueil dans des établissements d'enseignement supérieur et de recherche ou dans des institutions culturelles. Depuis le début de la guerre en Ukraine, l'ANR s'est associée à cette initiative en mettant en œuvre un programme complémentaire : PAUSE – ANR Ukraine. Ce programme permet aux scientifiques ukrainiens d'intégrer, pendant six à douze mois renouvelables, un projet de recherche en cours et déjà financé par l'Agence. Depuis 2022, ce dispositif a permis d'accueillir 84 scientifiques, dont 58 femmes.

équipes françaises ? En contrepoint, l'Agence rappelle qu'il n'y a pas de fatalité : les pays les plus performants dans le Programme-Cadre – le Royaume-Uni avant le Brexit, l'Allemagne et la Suisse – sont aussi ceux qui ont des agences nationales de financement fortes. L'acculturation à la recherche sur projets est en effet un élément décisif dans la participation aux Programmes-Cadres.

TOUS LES CHEMINS DE LA COOPÉRATION EUROPÉENNE NE MÈNENT PAS À BRUXELLES

En Europe, le cadre communautaire ne fait pas disparaître les coopérations bilatérales. En multipliant les contacts entre agences nationales, il semble plutôt les stimuler. L'ANR initie, dès ses premiers mois, des rencontres avec quelques homologues, en Allemagne, au Royaume-Uni, en Finlande, mais aussi aux États-Unis, pour apprendre de leur expérience et ouvrir ses programmes. Pour elle, le premier partenaire est l'Allemagne. Ce



L'association Science Europe, créée en 2011, représente les agences nationales de financement de la recherche et les organismes de recherche publics auprès des institutions européennes. L'association regroupe une quarantaine d'organisations membres dans plus de 25 pays européens.

© Science Europe

rapprochement s'est construit pas à pas, mais s'est imposé, et de loin, dans son paysage collaboratif, à travers notamment des appels conjoints – avec la DFG depuis 2007 en SHS, et pour toutes les disciplines depuis 2012, ainsi qu'avec le ministère allemand de la Recherche (BMBF). Les accords dits de « Lead Agency », signés à partir de 2011, d'abord avec l'agence d'Autriche, puis celles d'Allemagne, de Suisse et du Luxembourg, dessinent un espace ouest-européen de plus haute confiance mutuelle et de plus forte collaboration. Dans ce cadre, les deux partenaires assurent à tour de rôle la sélection des projets bilatéraux.

De là ont pu naître des configurations trilatérales voire quadrilatérales, au gré des besoins et des opportunités, servant parfois ensuite aussi de socle pour une coopération au-delà même de l'Europe. Le programme KBBE, en partenariat public-privé pour la génomique des plantes, associe ainsi France, Allemagne et Espagne, avant de s'ouvrir au Portugal en 2009, puis au Canada en 2010 ; un appel conjoint, avec l'Allemagne encore et le Japon, est lancé en 2019 sur l'intelligence artificielle. Quadrilatéral à son lancement en 2010, le programme non thématique en sciences sociales Open Research Area (ORA), s'ouvre au-delà de l'Allemagne, du Royaume-Uni et des Pays-Bas, aux États-Unis pendant une édition, au Japon et au Canada ensuite, autour d'un processus d'évaluation internationale totalement intégré.

En lui permettant d'accompagner la participation des chercheurs français aux programmes transnationaux les mieux financés du monde, en professionnalisant et socialisant ses équipes, l'Espace européen de la recherche a représenté un cadre porteur pour l'ANR. Loin de faire de l'ombre à l'Agence, il a constitué une ressource dans sa quête de légitimité. Progressivement, l'ANR est devenue motrice dans l'Espace européen de la recherche, se donnant pour objectif de l'animer, de le renforcer et de le faire évoluer. Avec plus de 110 occurrences de la racine « europe » en une cinquantaine de pages, le « Contrat d'objectifs et de performance État-ANR 2021-2025 » confirme toute l'importance accordée à cet engagement. Le rapport du HCERES sur la période 2019-2023 identifie déjà les synergies liées à cette montée en puissance de l'Agence dans l'Espace européen de la recherche (via les JPI et partnerships notamment), un levier stratégique et un acquis solide sur lesquels construire son futur. ●

Références

- Giry J. et Schultz E. (2022) L'Agence nationale de la recherche, fer de lance d'une internationalisation néolibérale de la politique scientifique française (2004-2010) ? *Circulation internationale et évolution des modèles nationaux d'enseignement supérieur et de recherche*, 29, pp. 173-199.
- HCERES (2025) *Rapport d'évaluation de l'Agence nationale de la recherche*.
- Jankowiak J. (2024) LPR, rôle des agences de financement, AAP, partenariats : Thierry Damerval revient sur son bilan à la tête de l'ANR. *AEF Info*, dépêche 717366, 11 septembre 2024.
- Louvel S. et Hubert M. (2016) L'usage des exemples étrangers dans les politiques de financement de la recherche. Les nanosciences et nanotechnologies en France. *Revue française de sociologie*, 57(3), pp. 473-501.
- Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (2018) *Plan national pour la science ouverte*, 4 juillet 2018.
- MESRI et ANR (2021) *Contrat d'objectifs et de performance État-ANR 2021-2025*, 26 avril 2021.
- Rapport de la Cour des comptes (2025) *La mobilisation des fonds européens en matière de recherche. Les programmes Horizon 2020 et Horizon Europe. Un effort à accentuer*. Paris, janvier 2025.

L'ANR ET LES CHERCHEURS... JE T'AIME MOI NON PLUS

La relation entre l'ANR et la communauté des chercheurs français repose en partie sur un paradoxe visible dès la création de l'Agence en 2005 : en dépit d'un fort mouvement de contestation, lié au départ à la dénonciation de l'austérité budgétaire imposée à la recherche publique et à des réformes jugées inadaptées par une partie de la profession, leur participation à la première vague d'appels à projets – en tant que déposants ou experts pour assurer les processus d'évaluation et de sélection – a été élevée. De 2005 à 2025, la relation entre l'ANR et le monde de la recherche a évolué au fil des mobilisations, mais également des efforts d'adaptation et d'amélioration du fonctionnement de l'Agence qui a tenté de répondre à quatre critiques principales, de portée inégale, sur son existence même, sur la transparence de ses processus de sélection, sur les taux de succès aux appels à projets et sur les lourdeurs administratives.

DES CRITIQUES ÉVOLUTIVES

Dans une première phase, de 2005 à 2010, c'est une contestation de principe qui domine, autour de la dénonciation de l'importation en France d'un modèle « néolibéral » fondé sur la compétition engendrant une « marchandisation » du savoir et une perte d'autonomie de la science. Cette contestation s'ancre, en 2004 et 2005, dans le contexte d'annonce, puis de création de l'ANR. Le mouvement « Sauvons la recherche » associe alors revendication d'augmentations budgétaires pour la recherche et critique du modèle du financement sur appels à projets. Malgré un budget en hausse, l'ANR devient l'un des symboles de la précarité dénoncée par les mouvements successifs de contestation des politiques engagées. L'Agence est occupée le 27 novembre 2008 par des chercheurs qui dénoncent les mesures portées par Valérie Pécresse dans le gouvernement Fillon autour de la remise en question du statut des enseignants-chercheurs et du désengagement financier de l'État dans l'enseignement supérieur.

La crise financière mondiale, qui débute en 2008, et les pressions consécutives sur les dépenses publiques débouchent sur une deuxième phase de contestation durant laquelle le taux de succès aux appels est au centre des critiques. Les budgets consacrés au financement des projets se contractent et le taux de succès décroît entre 2011 et 2016,



Manifestation à l'initiative de l'association « Sauvons la recherche », créée en 2003.
© AEF

jusqu'à atteindre son seuil le plus bas à 11 %. L'ANR essuie, dans ce contexte, le reproche d'être une « loterie scientifique » engendrant un alourdissement bureaucratique ainsi que des biais disciplinaires et une « précarisation » des jeunes chercheurs. Pendant cette période, les pétitions appelant à sa disparition se multiplient et des appels au boycott de l'expertise sont lancés en 2015.

De 2017 à 2025, avec la remontée des moyens accélérée par la Loi de programmation de la recherche du 24 décembre 2020 qui permet d'augmenter le taux de succès des réponses aux appels à projets aux alentours de 24 %, et par France 2030, la critique adressée à l'ANR devient plus pragmatique : c'est moins la légitimité de l'ANR que la diminution de la part des crédits récurrents au profit de ceux obtenus sur appels à projets qui est visée, ainsi que la charge administrative persistante liée au dépôt et au suivi des projets.

UNE PARTICIPATION DES CHERCHEURS QUI NE SE DÉMENT POURTANT PAS

En dépit de ces critiques, la participation des chercheurs au fonctionnement de l'Agence est d'emblée au rendez-vous et ne s'est jamais démentie : 5 600 dossiers sont déposés en 2005. Cinq ans plus tard, la participation n'a pas faibli avec 6 390 dossiers déposés.

La baisse des crédits et du taux de succès ne décourage pas les chercheurs dans les années qui suivent. Ils sont toujours plus nombreux à déposer. En 2011, le passage à un processus d'évaluation en deux temps fait bondir le nombre des réponses aux différents appels à plus de 11 000. Durant cette période, 8 000 experts en moyenne, très majoritairement français, sont mobilisés chaque année. La hausse des crédits en 2016, après la décrue de la période 2011-2015, accompagne l'augmentation des dépôts, particulièrement dans le cadre

de l'Appel à projets générique (AAPG) pour lequel l'ANR a reçu 7 260 pré-propositions éligibles en première phase de 2017, soit une augmentation de 10 % par rapport à 2016. Le taux de succès remonte malgré cette hausse des déposants : il passe de 11 % en 2014 à 16 % en 2020 et atteint 24 % en 2024.

La stratégie de l'Agence, que l'on pourrait dire associative, est aussi un moyen d'arrimer la communauté des chercheurs à ses priorités. Depuis sa création, l'ANR s'appuie sur huit comités sectoriels qui associent chercheurs, industriels et représentants des pouvoirs publics et des alliances de recherche (Aviesan, AllEnvi, Allistene, Ancre et Athéna). Ces comités participent à la définition, au suivi et à l'évolution des appels à projets, favorisant ainsi une programmation pilotée en partie par la communauté. Il en résulte la mise en place du programme Émergence dès 2006, des Chaires industrielles en 2011 et des LabCom en 2013, mais surtout de l'Appel à projets générique en 2014, qui a introduit des changements significatifs : simplification de l'offre de financement pour les porteurs (il remplace les appels thématiques et le « Blanc »), processus de sélection en deux étapes, ouverture disciplinaire et partenariale.

La hausse substantielle du budget d'intervention à partir de 2021 combinée à cette participation très ancrée explique que la décennie 2020 voit s'amenuiser la remise en cause de l'existence de l'Agence au profit de la critique quant à l'alourdissement de la charge administrative que le système des appels à projets engendre pour les déposants.

UNE ADAPTATION DE L'AGENCE ET DE SES PROCÉDURES QUI PERMET D'ANCER SA LÉGITIMITÉ

L'ANR s'ancre dans le paysage français de la recherche et construit sa légitimité face aux critiques en se focalisant sur l'amélioration constante et la transparence de ses procédures.

Dès sa création, elle a institutionnalisé un processus de sélection par les pairs – qui sera assorti d'une charte de déontologie en 2009. Pour garantir la transparence et l'équité de l'allocation des fonds, elle a dans la foulée fait

certifier ce processus. En 2011, pour répondre aux critiques sur l'opacité et l'arbitraire des critères d'évaluation adoptés, une commission de recours est créée comme dispositif de « dernier recours », qui reste finalement peu sollicité.

Pour se montrer plus réactive et à l'écoute des communautés de recherche, l'ANR déploie également des appels spécifiques (Flash Covid-19, Challenges, Science avec et pour la société), met en place des partenariats régionaux et fonde son action sur des consultations annuelles assez larges (comités sectoriels, ateliers de réflexion prospective) pour prouver sa capacité à coconstruire la programmation et à financer aussi bien la recherche « blanche » que les priorités collectives fixées par le gouvernement. Elle mène aussi des opérations de séduction comme les ANR Tour, un dispositif itinérant d'information et d'échanges organisé à partir de 2016 pour aller à la rencontre des communautés scientifiques, des gestionnaires d'établissement et des acteurs de la recherche sur l'ensemble du territoire français.

En combinant recherche de transparence (qui passe aussi par la publication des données relatives aux projets sur data.gouv.fr dès 2018, et la mise en place du portail Data ANR en 2022), de simplification administrative, d'élargissement du soutien financier et de participation continue des pairs, l'ANR s'est donné des instruments de légitimation qui, s'ils ne tarissent pas les critiques apportées au modèle d'une recherche compétitive qu'elle incarne depuis 2005, permettent d'apporter des réponses concrètes aux réserves sur sa déconnexion avec les priorités des chercheurs (avec l'Appel à projets générique par exemple), la lourdeur administrative qu'elle engendre ou l'incompréhension initiale sur les critères de succès aux appels à projets.

La relation entre l'Agence nationale de la recherche et les chercheurs français relève de la coconstruction conflictuelle ou de la participation critique depuis 20 ans. L'Agence a particulièrement travaillé à apporter des



Dès le début de la crise sanitaire et en articulation avec le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MESR) et le consortium REACTing, l'Agence nationale de la recherche s'est inscrite dans l'effort de recherche national pour contribuer à la lutte contre la pandémie de Covid-19 en mettant en place des appels à projets spécifiques (appel Flash Covid-19).

© ANR

réponses pour désamorcer le procès en illégitimité qui lui est fait : certification ou programmation conjointe, commission de recours, etc. La situation n'est pas propre à la France. Les agences nationales de financement de la recherche des grands pays industrialisés font aussi l'objet de critiques. Aucune grande nation de la recherche ne remet globalement en question le modèle incarné en France par l'ANR.

Les grandes organisations représentatives (syndicats, CPU, collectifs comme « Sauvons la recherche », comités nationaux du CNRS et du CNU) continuent d'exercer une pression critique pour ce qui touche à la gouvernance de la recherche publique en France de manière générale, plaidant pour une hausse du financement de base, une simplification radicale de l'administration et une revalorisation du métier de chercheur. Si un certain nombre

de critiques subsistent pour ce qui concerne l'ANR en particulier (système concurrentiel favorisant les effets de court terme et la « course aux projets » au détriment de la coopération, bureaucratisation de la vie universitaire, inégalités persistantes entre disciplines, précarisation de l'emploi), elles sont progressivement prises en compte dans la perspective d'une amélioration des procédures, d'une augmentation des budgets et d'une écoute des besoins des chercheurs.

Aujourd'hui, l'Agence possède encore une marge de progression sur le front de la simplification des procédures et de l'amélioration de la transparence de ses prises de décision, comme le souligne l'évaluation du HCERES en 2025. Celle-ci recommande notamment de « poursuivre l'amélioration et la simplification » des processus de recours pour gagner encore un peu plus la confiance des chercheurs. Face à ce constat, l'Agence annonce, dès juillet 2025, cinq nouvelles mesures pour simplifier et optimiser chaque étape de la vie des projets, de l'identification des opportunités de financement à la clôture en passant par le dépôt, la contractualisation et le suivi (avec notamment la mise en place du financement forfaitaire sur sept instruments). ●

Références

- Aust J., Gozlan C. (2018), Des instruments contestés. Émergence et effets de la critique des instruments du gouvernement de la recherche en France (1961-2015). *Revue française de science politique*, 68(3), pp. 493-514.
- Bonneau C. (2015), La protestation contre la réforme du statut des enseignants-chercheurs : défense du statut ou illustration du statu quo ? *Politix*, 111, pp. 125-146.
- Giry J., Schultz É. (2017), L'ANR en ph(r)ase critique. Figures et déterminants de la critique d'un dispositif de financement. *Zilsel*, 2, pp. 63-96.

L'ANR ET LES ENTREPRISES

L'appui aux entreprises est intégré dès sa création aux missions de l'ANR. Opérateur de l'État, l'Agence est chargée de mettre en œuvre des dispositifs qu'elle n'a pas conçus et d'en assurer la bonne gestion, avec des moyens parfois inadaptés aux objectifs fixés.

FINANCER LA RECHERCHE, SOUTENIR LES ENTREPRISES : LA NOUVELLE DONNE DES ANNÉES 1980

La puissance publique, notamment sous l'impulsion de Georges Pompidou, Premier ministre puis Président de la République, avait soutenu, par les commandes publiques et les contrats de recherche, des programmes industriels de « haute technologie ». La convergence des efforts de la recherche publique et des laboratoires privés avait posé les bases de succès industriels de grande ampleur (aéronautique, énergie, télécommunications, transports), sans éviter certains revers, comme dans l'informatique avec l'échec du Plan Calcul.

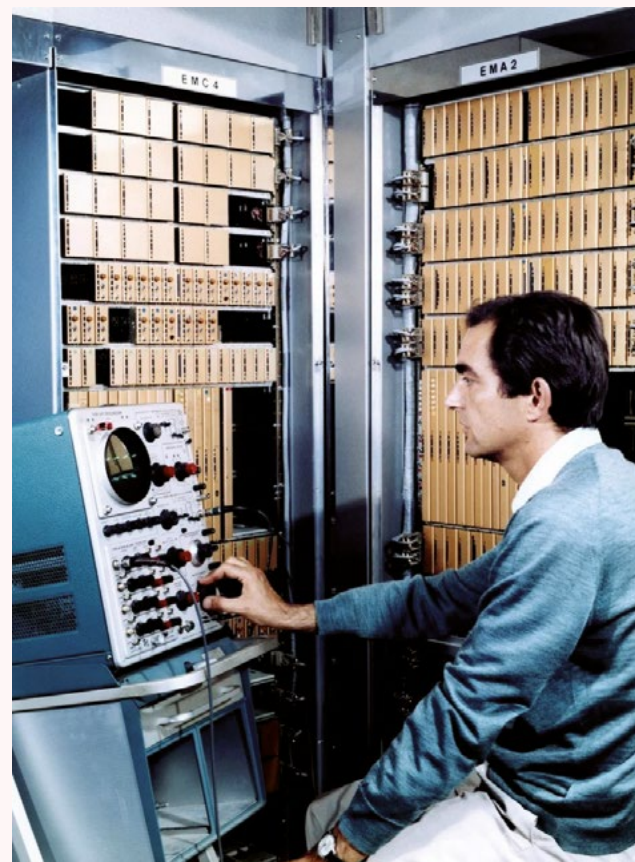
À partir de la fin des années 1980, l'intégration européenne ordolibérale et les accords internationaux libre-échangistes (GATT, puis OMS) condamnent ces mécanismes. En 1992, le commissaire à l'Industrie Martin Bangeman l'affirme clairement : « L'objectif même de la politique industrielle est de permettre à la concurrence de jouer. [...] Il ne s'agit en aucun cas de fabriquer des champions européens. »

Bien que très surveillé par Bruxelles, le financement de la recherche reste néanmoins l'un des rares vecteurs pour diriger des financements publics vers les entreprises privées au niveau national. Le Crédit impôt recherche (CIR), créé en 1983 à l'initiative du ministre Jean-Pierre Chevènement, constitue le premier jalon d'un système. Au fil des changements de majorité, des mesures favorables à la recherche entrepreneuriale sont en effet articulées à des dispositifs plus larges de soutien à la recherche publique.

CONSOLIDER LES FINANCEMENTS ET DÉPLOYER DES OUTILS NOUVEAUX POUR LES TERRITOIRES

Le Pacte pour la recherche marque, en 2005, une nouvelle étape dans ces initiatives. Dès sa création, l'ANR voit, fort logiquement, une partie de sa mission orientée vers les entreprises. Le financement par projet devait en effet lui permettre de favoriser plus aisément les transferts de connaissances entre laboratoires publics et entreprises, de développer le partenariat public-privé et de soutenir les dynamiques locales en matière de recherche et développement. Le département Partenariats et Compétitivité en aura la responsabilité.

L'Agence reprend, dans un premier temps, les modalités d'aides aux laboratoires privés des fonds ministériels (fonds national de la science et fonds de la recherche technologique). Elle finance une part du coût total des projets sélectionnés. En 2008, ce taux atteignait 75 % pour les PME et 50 % pour les grandes entreprises. Les financements destinés aux entreprises sont pour une large



Le premier commutateur intégralement numérique a été connecté au réseau à Perros-Guirec en 1970. Cette première mondiale était issue d'un partenariat de plusieurs années entre le Centre national d'études des télécommunications et la Compagnie générale d'électricité. Au cours des années 1980, le réseau français devenait le plus numérisé du monde et Alcatel, filiale de la CGE, numéro 1 mondial des télécommunications.

part destinés à des consortiums associant laboratoires publics et entreprises.

Le soutien à l'innovation dans les territoires était assuré depuis 1967 par l'Anvar. Le dispositif est réformé en 2005. Très fragilisée par des problèmes récurrents de gestion et d'efficacité, elle est remplacée par Oséo. Dans cette dynamique, l'ANR sera appelée à prendre une place significative dans le déploiement de dispositifs nouveaux, spécifiquement tournés vers les territoires.

Les Pôles de compétitivité, lancés dès 2004, en constituent la pièce maîtresse. L'ANR apporte rapidement son expertise à ce dispositif. En 2008, elle en devient, après Oséo, le deuxième financeur, sélectionnant 234 projets pour un montant d'aides total de 177 millions d'euros destinées à 32 % aux entreprises.

L'Agence se voit également mobilisée pour le déploiement des Instituts Carnot, plus directement destinés à favoriser la recherche partenariale entre laboratoires publics et entreprises. Le processus est original puisque les établissements académiques sélectionnés reçoivent des financements proportionnels à leur capacité à attirer les financements venus des entreprises partenaires. L'ANR gère trois appels à projets entre 2006 et 2011 et apporte son concours aux initiatives visant à mieux exploiter une recherche publique dont les résultats, protégés par des brevets, pourront être transférés vers les entreprises. Les soutiens apportés aux projets EUREKA ou au Concours national d'aide à la création d'entreprises de technologies innovantes complètent cet ensemble. À partir de septembre 2009, l'Agence est habilitée à évaluer l'éligibilité des entreprises postulant au Crédit impôt recherche.

Malgré cette multiplicité d'initiatives et l'investissement humain qui en résulte, les dotations aux entreprises ne représentent cependant qu'une part relativement modeste des financements gérés par l'ANR (13,7 % des crédits alloués en 2009 contre 22% du budget du Plan d'action consacré à la recherche partenariale en 2024). Plus globalement, les contrats passés par des entreprises avec des laboratoires publics ne représentent en 2010



Emmanuel Macron présente, mardi 12 octobre 2021, le Plan d'investissement France 2030, à l'Élysée.

© AEF

que 4,6 % du budget de la recherche publique française, contre 11,8 % en Allemagne.

ANR, ENTREPRISES ET INVESTISSEMENTS D'AVENIR

La Stratégie nationale de recherche et d'innovation (SNRI) s'inscrit, en 2010, dans cette série de plans destinés à rapprocher entreprises, organismes de recherche et universités. Les investissements d'avenir (PIA successifs) permettent cependant d'envisager que des moyens plus conséquents puissent être mobilisés. La sélection des projets, la contractualisation et le suivi des programmes, mis en place dans ce cadre entre 2010 et 2011, sont confiés à l'ANR.

Les Instituts de recherche technologique (IRT) s'inscrivent ainsi, au moins implicitement, dans une logique de renforcement des pôles de compétitivité. En regroupant des

établissements de formation, des laboratoires de recherche appliquée publics et privés, des moyens de prototypage et de démonstration industrielle, et des acteurs industriels sur un même site, les IRT doivent faire émerger des acteurs de dimension mondiale. Les Chaires industrielles, destinées à renforcer localement le partenariat avec les entreprises – en créant des conditions plus attractives pour les chercheurs tentés par des carrières au sein d'institutions étrangères –, appuieront indirectement l'action de ces instituts. La valorisation de la recherche publique par des politiques de propriété intellectuelle efficaces, une nouvelle fois soulignée dans le rapport « Investir pour l'avenir » porté par Alain Juppé et Michel Rocard en 2009, est prise en compte par l'Agence en créant France Brevets avec la Caisse des dépôts et consignations. Ce fonds a pour mission de négocier les droits

« L'AGENCE SE VOIT MOBILISÉE POUR LE DÉPLOIEMENT DES INSTITUTS CARNOT, PLUS DIRECTEMENT DESTINÉS À FAVORISER LA RECHERCHE PARTENARIALE ENTRE LABORATOIRES PUBLICS ET ENTREPRISES. LE PROCESSUS EST ORIGINAL PUISQUE LES ÉTABLISSEMENTS ACADÉMIQUES SÉLECTIONNÉS REÇOIVENT DES FINANCEMENTS PROPORTIONNELS À LEUR CAPACITÉ À ATTIRER LES FINANCEMENTS VENUS DES ENTREPRISES PARTENAIRES. »



Créé en 2006 par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, le label « Institut Carnot » vise à reconnaître et soutenir les laboratoires qui s'engagent à positionner la recherche partenariale au cœur de leur stratégie de recherche et à mieux prendre en considération les besoins du monde socioéconomique. À ce jour, 39 établissements ont reçu ce label.

@ Le réseau des Carnot

des brevets issus de la recherche publique. Les programmes Emergence complètent ce dispositif en finançant des projets (universités et organismes) ayant un fort potentiel de valorisation. Les organismes et les universités y sont associés afin de favoriser la professionnalisation de leurs propres services de valorisation.

Les contradictions trop fréquentes entre les ambitions d'excellence et les préoccupations de maillage territorial, ainsi que l'articulation difficile entre les nouveaux

dispositifs et les structures plus anciennes, constituent les causes principales de résultats considérés assez rapidement comme en deçà des espérances exprimées et des financements mobilisés. L'ANR, confrontée à une croissance extrêmement rapide de ses responsabilités opérationnelles, est alors mise en cause. La Cour des comptes relève ainsi, dans un rapport de 2018, qu'elle aurait « rencontré des difficultés à remplir sa fonction d'opérateur des actions du PIA ». Alors que les dotations aux entreprises ne représentent plus, après ces périodes de déploiement, que 10 % des crédits alloués par l'ANR, le soutien à l'innovation est marqué, malgré les efforts déployés, par un sentiment d'échec.

RÉORGANISATION GLOBALE ET SPÉCIFICITÉS DU SOUTIEN À LA RECHERCHE PARTENARIALE

Dispersion, manque de visibilité pour les acteurs économiques, comme plus globalement pour les acteurs du monde de la recherche : il faut clarifier et simplifier l'action de l'ANR pour surmonter ce qui s'apparente, à certains égards, à une crise de croissance liée pour partie à la multiplicité des initiatives et des dispositifs décidés par la puissance publique.

« L'Agence nationale de la recherche, peut-on lire dans le rapport d'activité 2013, mise aussi sur le développement de partenariats entre les secteurs public et privé. Il s'agit, ici, d'ouvrir ces deux univers l'un vers



Colloque-bilan des 10 ans du programme LabCom, lancé en 2013. L'objet de ce programme est d'inciter les acteurs de la recherche académique à créer des partenariats structurés à travers la coconstruction de « Laboratoires communs » entre une PME ou une ETI et un laboratoire d'organisme de recherche. À ce jour, le programme a permis de soutenir 296 partenariats dans tous les champs scientifiques et technologiques.

© ANR

l'autre.» Après dix ans d'effort, l'Agence semble donc encore considérer l'action au côté des entreprises comme une nouvelle frontière...

Première clarification à partir de 2014 : les projets auxquels postulent les entreprises sont regroupés dans une catégorie dénommée Projets de recherche collaborative-entreprise (PRCE). Au sein des Appels à projets génériques, elle donne accès à des crédits qui évolueront entre 75 et 80 millions d'euros par an entre 2014 et 2024.

Les LabCom, créés peu de temps auparavant, œuvrent dans la même perspective par la création de laboratoires communs associant dans la durée recherche académique et entreprises privées. Après dix ans d'activité, ce dispositif avait permis de financer en moyenne une vingtaine de projets par an (à 88 % des TPE ou PME) pour un total de 7,2 millions d'euros. Il en est résulté

une centaine de brevets ou de demandes d'extensions. Ajusté en 2023 en s'ouvrant aux start-up, aux thèses CIFRE et à une plus grande diversité de collaborations, le programme a vu le nombre de candidatures augmenter de 85 % en 2024.

Avec l'objectif de faire émerger les « champions technologiques de demain », France 2030 devrait amplifier ces dynamiques. En 2024, l'Agence l'accompagne, à travers 26 appels à projets, 388 projets contractualisés et 2,5 milliards d'euros engagés. Elle consolide également les dispositifs déjà en place comme les Chaires industrielles et les Pôles de compétitivité. 39 structures bénéficient ainsi du label Carnot vingt ans après sa création. Elles reçoivent, en 2024, 116 millions d'euros au prorata des contrats facturés à leurs partenaires (636 M€ en 2023).

Valorisations déclarées par les porteurs d'un projet du Programme LabCom

Valorisation technologique

86 demandes de brevets
12 PCT
9 enveloppes SOLEAU

Transfert

11 cessions
10 marques
18 procédés déployés dans les entreprises

Accompagnement à la transformation

30 plateaux techniques

Pérennisation

70 accords de collaboration post-LabCom
4 créations d'entreprise ou essaimages

Développement numérique

83 logiciels ou programmes
15 web applications
127 plateformes numériques ou jeux de données

Accompagnement au transfert

152 prototypes

Depuis 2013, l'ANR met en œuvre le programme LabCom, un dispositif de soutien à la création de Laboratoires communs avec les entreprises, afin de développer les partenariats industriels et de transfert avec les acteurs de la recherche académique. Ce tableau se base sur une analyse réalisée à l'occasion des dix ans du programme LabCom sur près de 225 projets financés de 2013 à 2022. Ces valorisations ont été déclarées par les porteurs de projets dans leur rapport final et dans le questionnaire réalisé à l'occasion des dix ans du dispositif.

En deux décennies, l'ANR a progressivement, mais sans doute imparfaitement, adapté son fonctionnement aux exigences spécifiques de l'entreprise. Si l'enquête de satisfaction menée en 2024 ne permettait pas d'isoler les réponses des entrepreneurs, les circulations semblent néanmoins plus fluides. Pour des raisons multiples dépassant largement le cadre de l'action de l'ANR, l'engagement des entreprises françaises dans la recherche n'en reste pas moins insuffisant. Alors que 64 % d'entre elles indiquent avoir mobilisé le CIR en 2024, et 58 % le CII (Crédit d'impôt innovation), elles dépensent l'équivalent de 1,44 % du PIB pour leur R&D. C'est un niveau comparable à celui de la moyenne de l'Union européenne, mais inférieur à celui de l'Allemagne (2,1 %) et deux fois inférieur à celui des États-Unis (2,83 %). ●

Références

- ANR (2009) Rapport d'activité, p. 9.
- ANR (2011) Rapport d'activité, p. 4.
- ANR (2013) Rapport d'activité, p. 4.
- Cour des Comptes (2018) *Les outils du programme d'investissements d'avenir (PIA) consacrés à la valorisation de la recherche publique*. Rapport, p. 40.
- Fickers A. et Griset P. (2019) *Communicating Europe : Technologies, Information, Events (1850-2000)*. London, Palgrave, 486 p.
- Lucas C et Marion P. (2022) *Recherche et innovation : comment rapprocher sphères publique et privée ?* Paris, Presses des Mines, 72 p.
- Roux D. (2022) La recherche et le développement en entreprise. *Cahiers français*, 427(3), pp. 56-67.
- Sénat (2007) *L'Agence nationale de valorisation de la recherche (ANVAR) : une gestion à l'envers*. Rapport d'information n° 220 (2006-2007), 7 février 2007.

En matière d'action internationale, le cadre européen n'est pas exclusif pour l'ANR, loin s'en faut. Des initiatives sont rapidement prises pour renforcer des collaborations stratégiques au-delà de l'Europe, de manière à positionner au mieux la recherche française dans la compétition mondiale et à participer, comme le dira le président Jacques Stern dans le rapport annuel 2009, au « rayonnement de la France en matière de R&D ».



À l'occasion de la première réunion du Comité mixte franco-canadien sur la science, la technologie et l'innovation, le lundi 24 avril 2023 à Ottawa, l'Agence nationale de la recherche (ANR) et le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie (CRSNG) du Canada ont signé un nouvel accord en vue d'impulser et de renforcer des collaborations scientifiques entre les deux pays.

© ANR

UNE AGENCE OUVERTE SUR **UN MONDE DE LA RECHERCHE EN PLEINE TRANSFORMATION**

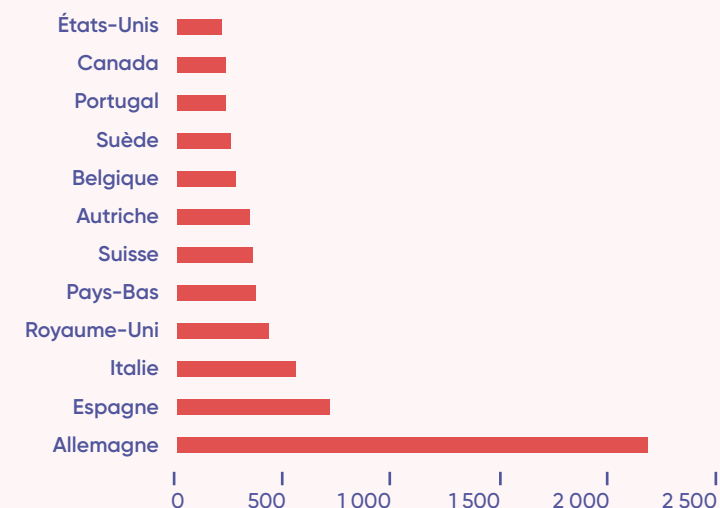
PARTENARIATS STRATÉGIQUES

Dès ses premières années d'exercice, l'ANR noue des partenariats stratégiques avec des agences européennes aussi bien qu'extra-européennes. Il en résulte soit des appels dédiés soit des accords d'ouverture des programmes nationaux. Dans ce dernier cas de figure, il n'y a ni texte d'appel commun, ni comité d'évaluation conjoint. Les agences s'entendent sur des modalités de sélection et de financement communes, et mènent leurs évaluations en parallèle, aboutissant finalement à une « mise en compétition des projets internationaux avec les projets nationaux » (Rapport annuel 2012, p. 35).

Ces différents accords sont à géométrie

variable selon les pays et évolutifs dans le temps. Hors d'Europe, ils associent l'ANR aux agences de pays en pointe en termes de recherche et d'innovation, qu'il s'agisse de puissances industrielles établies ou émergentes. Parmi les premières, on trouve dans l'ordre chronologique : Taïwan (accord avec le NSC dès 2007, via l'ouverture d'une partie du Programme blanc), le Japon (accords avec la JSPS et JST à partir de 2008 en STIC, robotique, nanotechnologies et SHS), le Canada et les États-Unis (NSF, chimie, 2009). Parmi les secondes, la Chine (MOST dès 2007 autour de la métagénomique, puis NSFC), le Brésil (FINEP, CNPQ, 2008), Singapour (A-STAR 2010, puis NRF 2014), l'Inde (DST, maladies

Les principaux pays partenaires de l'ANR, par nombre de projets cofinancés (2006-2024)



infectieuses et sciences de l'ingénieur), Hong Kong (RGC) en 2012, et la Russie (jusqu'en 2022). Trois traits se dégagent de ce tableau : d'abord, la confiance rapidement accordée à l'ANR de la part des partenaires étrangers, ensuite la plasticité des partenariats, et enfin un fort tropisme asiatique qui fait que la moitié des projets hors Europe sont menés avec des partenaires de ce continent.

Des actions plus ciblées, ponctuelles ou limitées en volume, sont menées avec de nombreux autres partenaires dans le monde. C'est, par exemple, le cas des initiatives visant à développer un espace euro-méditerranéen en recherche, lancées dans le contexte des printemps arabes à partir de 2012-2013. Autre exemple, dans les années 2020 : la coopération avec l'Agence française de développement qui permet de financer des projets sélectionnés par l'ANR dans le cadre du programme de renforcement de capacité « Partenariats avec l'enseignement supérieur africain » (PEA).

CONDUITE DE LA RECHERCHE

La représentation et la promotion de la recherche française dans les forums mondiaux de politique scientifique constituent un second axe d'action pour l'ANR. Ces forums se multiplient, à mesure sans doute que des pays plus nombreux s'engagent dans des politiques scientifiques volontaristes, et que les volumes investis dans la recherche augmentent dans le monde. L'organisation par l'ANR elle-même, en 2008, d'un premier Sommet international des agences de financement de la recherche, qui rassemble à Paris 150 participants de 10 pays, constitue un jalon important. L'Agence participe en outre au G8 de la recherche, qui lance des appels sur des thèmes de portée globale. Dans ce même registre, elle devient en 2012 coprésidente du Belmont Forum qui regroupe, depuis 2009, des agences de financement et des conseils scientifiques internationaux autour du soutien aux recherches transdisciplinaires et transnationales sur les

changements environnementaux globaux. Cette même année, elle participe à la fondation aux États-Unis du Conseil mondial de la recherche (Global Research Council), à l'occasion du Sommet mondial sur l'évaluation scientifique. Informelle, cette organisation réunit annuellement les responsables des agences de recherche du monde entier autour de questions partagées telles que l'expertise, l'intégrité scientifique, la déontologie, l'éthique, la conduite responsable des recherches et l'égalité entre femmes et hommes, ou encore l'évaluation des recherches et la diffusion des résultats vers le reste de la société. L'orientation des travaux par les Objectifs de développement durable adoptés par les Nations unies en 2015 et l'appel à des relations scientifiques Nord-Sud plus équilibrées, l'enjeu de la sécurité et l'essor de l'intelligence artificielle sont d'autres sources de questionnement. Selon Thierry Damerval, PDG de l'Agence (2017-2024), interrogé par le média AEF en 2024, ces questions, « qui ont pris une dimension particulière lors de la pandémie [de Covid-19], font l'objet de nombreuses réflexions au niveau international et l'ANR y joue un rôle actif ». Désormais attendues sur ces sujets, les agences de financement participent à la mise en œuvre des réponses élaborées nationalement et internationalement.

DIPLOMATIE SCIENTIFIQUE

La conduite de l'action internationale de l'ANR, foisonnante mais manquant parfois de lisibilité, fait l'objet d'adaptations successives. Un Comité d'orientation des actions européennes et internationales (Comint) est ainsi mis en place en 2013 pour conseiller la direction et renforcer la cohérence de sa politique. Dans la foulée, l'Agence se dote d'une déléguée aux affaires européennes et internationales (jusqu'en 2021). Dans le Contrat d'objectifs et de performance qu'elle passe avec l'État (2016-2019), l'Agence « s'engage à clarifier son intervention, ainsi qu'à améliorer la cohérence des actions collaboratives qu'elle propose ». Si le rapport du HCERES en 2019 « retient positivement la politique partenariale internationale de l'ANR se concentrant sur ce



L'ANR et l'agence nationale de financement brésilienne CNPq (Conselho Nacional de Desenvolvimento Científico e Tecnológico) ont pris part à la première édition du Comité mixte stratégique pour la science, la technologie et l'innovation (COMIX) qui s'est tenue à Manaus le 20 septembre 2024, en marge du G20.

© ANR

qui est sa force, à savoir le financement de projets, il recommande que les partenariats existants soient inscrits dans une stratégie internationale et périodiquement revus ». Il pointe, en outre, que l'activisme et la notoriété de l'Agence à l'international sont en décalage avec son budget d'intervention, longtemps inférieur à celui de ses principaux partenaires. Dotée par la Loi de programmation de la recherche de 2020 de moyens plus conséquents, l'ANR pourrait, selon le dernier rapport du HCERES (2025), capitaliser sur sa reconnaissance à l'international et sur sa proximité avec les communautés scientifiques françaises, pour mener sa politique de coopération internationale de manière plus autonome. « Le degré d'autonomie et la marge de manœuvre de l'Agence sont très limités : elle est principalement en charge d'implémenter des coopérations décidées par l'État, tout en apportant son expertise dans la définition des programmes lancés », écrivent les auteurs. C'est ainsi que l'ANR participe depuis 2023 aux comités mixtes

« TROIS TRAITS SE DÉGAGENT [...] : D'ABORD, LA CONFIANCE RAPIDEMENT ACCORDÉE À L'ANR DE LA PART DES PARTENAIRES ÉTRANGERS, ENSUITE LA PLASTICITÉ DES PARTENARIATS, ET ENFIN UN FORT TROPISME ASIATIQUE QUI FAIT QUE LA MOITIÉ DES PROJETS HORS EUROPE SONT MENÉS AVEC DES PARTENAIRES DE CE CONTINENT. »

stratégiques (COMIX), instances bilatérales qui permettent de définir les priorités de recherche entre deux pays, en identifiant les thèmes d'intérêt commun et en élaborant des appels conjoints. Il reste que les partenariats stratégiques sont décidés par les ministères de la Recherche d'un côté et de l'Europe et des Affaires étrangères de l'autre, dans le cadre d'une diplomatie scientifique française qui semble, aux yeux des chercheurs, parfois pensée autour d'intérêts plus politiques que scientifiques. Donner plus d'autonomie à l'ANR lui permettrait de mieux répondre aux besoins exprimés par les chercheurs, et la rapprocherait sur ce plan de nombre d'autres agences.

Depuis vingt ans, l'ANR utilise les appels compétitifs pour connecter les équipes de recherche à travers les frontières ou, vu différemment, coopère avec ses homologues pour la mise en concurrence des équipes. Quelle que soit la perspective que l'on privilégie dans l'analyse, l'objectif que se donne l'ANR par son action internationale est quadruple : améliorer la compétitivité et l'attractivité de la recherche française ; construire l'Espace européen de la recherche ; permettre aux communautés de chercheurs de participer à la résolution des défis globaux ; et contribuer à la définition des critères internationaux de conduite responsable de la recherche.

Tout ceci a fait de l'ANR une actrice

centrale de l'Espace européen de la recherche et de l'internationalisation de la politique scientifique française. Mais ces évolutions, pas plus que les autres réformes du système de l'enseignement supérieur et de recherche français, n'ont pu empêcher la position de la recherche française dans le monde de connaître une dégradation relative. Alors que le nombre d'articles a fortement augmenté (il est passé de 800 000 en 2000 à environ 3 millions en 2024) et que la géographie de la production du savoir a été bouleversée (avec en particulier l'émergence de la Chine et de l'Inde), la part des chercheurs travaillant en France dans les productions scientifiques mondiales s'est tassée, de manière continue et plus prononcée qu'en Allemagne par exemple. Au 13^e rang mondial dans ces productions en 2024 (8^e dans le corpus des revues les plus citées), le positionnement de la France est surtout moins bon que celui qu'elle occupe en matière d'investissements publics consentis dans la recherche. Ce tassement s'accompagne d'une baisse de l'impact des productions françaises depuis le milieu des années 2010, mesuré à partir du nombre de citations qu'elles reçoivent. Il est toutefois tempéré par un fort taux de copublications internationales et un taux d'accès ouvert supérieur de 30 % à la moyenne mondiale. ●

Références

- Basset E. (2024) La France, encore un pays de science ? *Futuribles*, 459, p. 5-20.
- Damerval T. (2024) Diplomatie scientifique et conduite responsable de la recherche (propos recueillis par Léonard Laborie). *Revue politique et parlementaire*, 1112, pp. 161-168.
- Jankowiak J. (2024) LPR, rôle des agences de financement, AAP, partenariats : Thierry Damerval revient sur son bilan à la tête de l'ANR. *AEF info*, dépêche 717366, 11 septembre 2024.
- HCERES (2019) *Rapport d'évaluation de l'Agence nationale de la recherche*.
- HCERES (2024) *La position scientifique de la France dans le monde et en Europe. Analyse de différents corpus de publications et de projets européens*. Observatoire des sciences et techniques.
- HCERES (2025) *Rapport d'évaluation de l'Agence nationale de la recherche*.

L'ANR ET LE TEMPS LONG DE L'HISTOIRE DES POLITIQUES DE RECHERCHE EN FRANCE

En deux décennies, l'ANR s'est inscrite de manière originale dans le dispositif français de recherche publique. Dépendante de tendances de long terme, sa trajectoire ne peut être analysée qu'en prenant en compte l'évolution plus globale du système français de recherche et d'innovation.

SUPERPOSITION, EMBOÎTEMENTS ET JUXTAPOSITION DES DISPOSITIFS

Pour un observateur étranger, familier des questions relatives à la recherche scientifique, le système français est proprement incompréhensible. Pourtant, à l'origine, tout semblait clair. Le CNRS et le Comité national du CNRS, après quelques décennies d'atermolements, semblaient avoir été créés pour assurer à la recherche française une cohérence nationale et une gestion centralisée confiée aux scientifiques eux-mêmes. Que ce choix ait été ou non le bon, il est remis en cause, très rapidement, par la création de structures agissant, à des degrés divers, au sein du périmètre dont le CNRS devait avoir originellement la charge. Les institutions se multiplient ainsi, des années 1940 aux années 1960. Leurs statuts font l'objet de réformes, certaines disparaissent, de rares regroupements sont effectués. La montée en puissance des universités à partir des années 1970 complexifie encore cet écosystème

de la recherche publique, caractérisé par une large palette d'acteurs, aux spécificités marquées mais dont les périmètres d'action se recoupent et s'emboîtent.

Cet ensemble favorise la diversité des talents et une forme de « coopération » sans doute stimulante. La recherche scientifique ne pourrait guère s'accommoder de structures par trop rigides qui empêcheraient l'émergence d'espace nouveaux et brideraient la créativité. Il est également vrai que, pragmatiquement, la plasticité paradoxale du système permet à la recherche de s'appuyer sur des structures, à commencer par les unités mixtes, permettant de déployer les équipes de manière mieux ciblée tout en s'efforçant de favoriser l'interdisciplinarité.

Cependant, malgré ses aspects positifs, la complexité du dispositif ne favorise guère une gouvernance à long terme, une visibilité à l'international et des choix clairement affirmés et partagés.

En 2005, la création de l'ANR apparaît bien comme une tentative d'aller vers plus de cohérence. Elle n'est pas une structure de recherche de plus, mais une agence de moyens. Elle se positionne comme un acteur nouveau devant apporter une réponse précise au défi que constituait la mise en convergence de l'action des opérateurs de recherche avec les objectifs – dans une large mesure économiques – que souhaitait favoriser le gouvernement. L'Agence ne peut cependant disposer d'une période de stabilité pour s'installer et trouver sa place. Le potentiel de changement qu'elle portait n'a pu ainsi être pleinement valorisé.

La « créativité » des gouvernements successifs en matière d'organisation de la recherche s'est en effet perpétuée. La séquence LRU (Loi relative aux libertés et responsabilités des universités) en 2007, le projet de réforme du CNRS en 2008 – perçu comme un démantèlement par la communauté scientifique –, la création des Instituts du CNRS en 2009, des Alliances et du Programme d'investissements d'avenir en 2010, puis la loi de « simplification » en 2013, mettent en lumière les processus politico-institutionnels qui semblent rendre toute réforme coconstruite et partagée sur le long terme impossible. Cette évolution saccadée du système de recherche publique français donne lieu à de multiples interprétations. Issue d'une véritable négociation entre le haut et le bas du système ou fruit d'une politique néolibérale méticuleusement mise en œuvre, elle a eu un effet bénéfique sur la structuration de la stratégie de recherche des universités françaises pour les uns, tandis que pour les autres elle donne l'impression d'un ravaudage permanent, voire d'un travail de (dé)tricotage livrant au regard un État incapable de réformer*.

L'ANR, UNE AGENCE SURVIVANTE

Les créations d'agences, destinées à établir une distance entre l'État et des domaines d'activité gérés jusqu'alors directement par des administrations, se sont multipliées des années 1990 aux années 2000. Séparer l'expertise de la décision apparaît alors comme l'indispensable préalable à une prise en compte pertinente de la complexité par l'État.

De manière plus immédiate, une large partie d'entre elles sont créées en raison de tensions de plus en plus fortes au sein de la société, voire même à l'occasion d'une crise aiguë mettant en lumière l'inadaptation des procédures en place. La « Crise de la vache folle » entraîne ainsi la création de l'Agence française de sécurité sanitaire des

aliments (AFSSA) en 1999. La même année, la création de l'AFSSAPS (Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé) résulte directement de l'« Affaire du sang contaminé ». Qu'il s'agisse d'alimentation, de santé, et plus tard d'environnement, la crise n'est que le déclencheur de décisions prenant en compte dans l'urgence des problèmes identifiés depuis bien des années.

C'est selon un processus assez comparable qu'est créée l'ANR en 2005. Sans répondre directement aux revendications de « Sauvons la recherche », sa création apparaît bien en effet comme une tentative de « sortie » de crise. Comme ses homologues, elle s'inscrit dans une logique de longue durée – gérer de manière experte une recherche sur projets en phase avec les priorités définies par l'État –, mais se matérialise de manière soudaine, voire précipitée, en raison d'un conflit.

Cette articulation entre problèmes de long terme et décisions prises en situation de tension se retrouve dans son évolution ultérieure, lors de deux temps marquants. Tout d'abord, la forte contestation de la « bureaucratisation » des procédures et de leur alourdissement débouche, après plusieurs années d'incompréhension, sur une réforme des procédures et un effort constant de simplification. Autre tension avec la baisse progressive du taux de réussite pour les candidats, qui provoque une défiance à l'égard d'une agence qui ne fait que subir l'insuffisance des moyens accordés. C'est pour faire face à cette nouvelle situation critique, mais également pour tenter de répondre à un besoin plus global de la recherche française, qu'une hausse du budget est accordée par l'État avec la Loi de programmation de la recherche en 2020. Bien qu'encore insuffisante – il s'agit tout de même d'une augmentation de plus de 50 % entre 2020 et 2021 –, elle permet un redressement sensible du taux de réussite aux appels à projets, mais aussi voire surtout une augmentation du préciput, pour

* En 2024, un nouveau chapitre semble s'ouvrir avec la création de sept agences de programmes thématiques portées par six organismes nationaux de recherche (CEA, CNES, CNRS, INRAE, Inria et Inserm). Il n'est pas forcément nécessaire que tout change pour que rien ne change...

couvrir notamment les frais de gestion et d'hébergement des laboratoires.

Bien que bousculée, l'ANR a été en mesure de passer ces caps difficiles sans connaître le sort de nombre d'agences de l'État. Intégration dans une nouvelle entité, suppression puis remplacement ou bien suppression pure et simple ont en effet été le lot de nombre d'entre elles. Dans le domaine de la recherche, la question de l'évaluation souligne à quel point la durabilité des institutions peut être fragile. Créée en 2006, l'Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur est remplacée par le Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur en 2014. Si l'Assemblée nationale a adopté le projet de loi « simplification de la vie économique » prévoyant la suppression du HCERES en juin 2025, son sort ne semble pas encore scellé à ce jour. Surmonter des crises et s'inscrire dans la durée constitue donc une première réussite, non négligeable, pour une ANR désormais reconnue comme une des « meilleures agences de financement de la recherche en Europe », par « la qualité de ses actions et de ses pratiques [...] au niveau des meilleurs standards internationaux » (rapport HCERES 2025).

L'AGENCE EN TANT QUE DISPOSITIF D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION À L'ÈRE DU NUMÉRIQUE

Résiliente dans la tourmente, l'Agence doit également l'être, paradoxalement, face à ses propres réussites. L'administration, d'abord réticente lorsqu'il s'agit de déléguer ses prérogatives, en vient à confier de nouvelles missions aux agences qui réussissent et qui, finalement, allègent de dossiers qu'elle n'a pas les moyens de gérer ou qui lui posent des problèmes dont elle souhaite se délester. Au fil des initiatives destinées à favoriser l'innovation ou visant à financer la recherche par des processus plus diversifiés, l'ANR s'est ainsi vu confier des missions de plus en plus nombreuses impliquant des acteurs de plus en plus variés. Si ses moyens ont été ajustés au fil du temps, ils ne l'ont été bien souvent qu'*a posteriori*. À cet accroissement de la charge de travail en son cœur de métier s'est

ajoutée une extension de son rôle stratégique. Chargée initialement de sélectionner les meilleurs projets et de gérer leur financement, elle s'est vu invitée à contribuer de manière croissante à la conception et à l'implémentation des politiques de recherche. Cette valorisation de son expérience, des informations dont elle dispose et des compétences acquises, est certes de bon aloi, mais elle implique d'étendre encore son périmètre d'action avec le risque de se trouver en conflit avec d'autres structures ou encore de ne pas être en mesure de répondre aux attentes, faute de moyens. L'évaluation la plus récente du HCERES l'incite ainsi à s'engager dans des missions à large spectre, sur des questions certes importantes, mais qui sont déjà prises en compte par un grand nombre de composantes de la recherche publique française (« conforter la place de la science dans la société », « contribuer à renforcer l'apport de la science pour les politiques publiques », évaluer les impacts sociétaux et économiques des recherches qu'elle finance, approfondir le dialogue science-société, etc.). C'est sans doute en matière d'éthique, d'intégrité scientifique et de déontologie que l'apport de l'ANR, en raison de son expérience unique, sera particulièrement précieux.

C'est en maîtrisant très concrètement, et au cœur de son métier, le traitement de l'information et la communication que l'Agence a été en mesure de s'inscrire durablement et de la manière la plus pertinente dans la gouvernance de la recherche publique. À cet égard, le premier défi, dont la complexité est parfois sous-estimée, était de mettre en place très rapidement des procédures fluidifiant la réception et l'évaluation des candidatures, tout en garantissant que la procédure soit loyale et transparente. Trouver l'équilibre entre l'exigence de précision et de qualité des candidatures et l'accessibilité pour des équipes de recherche ne pouvant consacrer leur temps à des procédures trop tatillonnes dans une société de plus en plus numérisée a été difficile.

Si cette mutation technique est une chance – imaginerait-on aujourd'hui une

« CHARGÉE INITIALEMENT DE SÉLECTIONNER LES BONS PROJETS ET DE GÉRER LEUR FINANCEMENT, L'ANR S'EST VU INVITÉE À CONTRIBUER DE MANIÈRE CROISSANTE À LA CONCEPTION ET À L'IMPLÉMENTATION DES POLITIQUES DE RECHERCHE. »

ANR et ses usagers fonctionnant dans un monde de papier et de plis postaux ? –, elle n'en constitue pas moins un défi. Mettre en place, puis adapter, les procédures et l'organisation de l'Agence aux spécificités de systèmes informatiques et de réseaux sans cesse renouvelés n'est pas une mince affaire. Qualité des interfaces, fluidité des procédures, fiabilité de validations à la seconde près : ce socle invisible doit être sans cesse entretenu, la montée des attaques cyber ne faisant qu'accroître cette nécessité. L'enjeu de la communication numérique se manifeste encore, en 2021, avec la mise en place du portail appelsprojetsrecherche.fr avec les autres organismes financeurs de projets compétitifs : l'Anses, l'Ademe, l'Inca et l'Inserm ANRS-MIE, rejoints ensuite par France Stratégie, le Health Data Hub ou certaines régions. Déjà, la montée en puissance extrêmement rapide de l'Intelligence artificielle pose de nouvelles questions.

De l'autre côté de l'écran, l'adaptation de la communauté scientifique (avec des prédispositions très contrastées selon les appartenances disciplinaires des postulants) s'est avérée « hésitante ». Au-delà des postures, des fâcheries et de quelques incompréhensions, chercheuses et chercheurs s'investissent néanmoins dans le dispositif, qu'il s'agisse de candidater ou de contribuer à la sélection des dossiers. En familiarisant les laboratoires français à la logique des appels à projets, l'ANR a par ailleurs favorisé leur acculturation à un dispositif déployé à large échelle au niveau européen. Les

équipes françaises restent cependant encore trop « timides » à cet égard. Leur taux de succès élevé leur permet d'être en troisième place dans le programme Horizon 2020 en termes de financements obtenus, alors qu'elles ne sont que cinquièmes en termes de candidatures déposées !

APPELER... À QUELLE RECHERCHE ?

Bien que la mission de l'ANR intègre formellement, dès sa création, la recherche dite « fondamentale », les missions qui lui avaient été dévolues il y a vingt ans consistaient d'abord à faire travailler la recherche publique française sur des objectifs définis par le gouvernement afin de servir les intérêts, principalement économiques, du pays. Cette question de « l'utilité » de la recherche, légitime au regard des gestionnaires des finances publiques, éveille en revanche chez les scientifiques malaise et craintes. Candidats ou évaluateurs, ils sont tout à la fois les usagers et, au sein des processus d'évaluation, les principaux « personnels » de la machine ANR. Leur engagement, même critique, est donc la condition *sine qua non* de l'existence même de l'Agence.

Une science dirigée et « instrumentalisée » ne serait-elle pas à terme stérilisée ? Ce débat ancien ne permet que trop rarement des échanges apaisés et réalistes. Il recoupe, au sein même de la communauté scientifique, l'opposition, très discutée et souvent artificielle, entre recherche « fondamentale » et recherche « appliquée ». Ainsi, le CNRSA créé en 1938 est-il remplacé, un an plus tard, par le CNRS, le A pour « Appliqué » ayant disparu en quelques mois. À la fin des années 1960, depuis la rue d'Ulm, les « Bourbaki » n'ont que dédain pour les débuts de la recherche en informatique que quelques mathématiciens tentent d'organiser à l'IRIA. Un peu plus tard, dans un autre domaine, « mandarins » et « jeunes turcs » chercheurs s'opposent lorsqu'il s'agira d'articuler médecine hospitalière et recherche biomédicale.

Depuis ces temps anciens, si les stéréotypes n'ont pas tous disparus, les

comportements ont néanmoins évolué. Jacques-Louis Lions, à la tête de l'Inria, en établissant très concrètement l'importance des « bons problèmes » pour faire avancer la science, a su mettre en place un modèle de recherche original plus que jamais dynamique. Dans les années 1990, le développement des Centres d'investigation clinique a permis de structurer le lien entre le lit et la paillasse, et dynamise aujourd'hui la recherche au profit des malades. En 2025, comme le soulignent les statistiques de l'Office européen des brevets, les institutions de recherche publiques s'engagent fortement dans la protection de leur propriété intellectuelle.

L'ANR s'inscrit dans cette dynamique en sachant – non sans certaines difficultés et approximations – ajuster son discours et ses pratiques pour tenir compte des diverses sensibilités, tout en s'adaptant aux fluctuations de la Stratégie nationale de recherche. Après vingt ans d'existence, bien que les connexions entre recherche publique et performance économique du pays puissent encore paraître quelque peu aléatoires, les appels à projets, plus accessibles à des communautés scientifiques qui y participaient peu, correspondent mieux aux perspectives souhaitées par le monde de la recherche avec lequel ils sont, dans une large mesure, construits.

Cet arrangement avec le monde de la recherche publique a peut-être amené l'ANR à accorder moins d'attention à ce qui était pourtant sa spécificité au moment de sa création. Le dernier rapport HCERES le souligne en 2025 : « L'ANR semble porter une attention limitée au monde des entreprises ». Ainsi, la devise choisie par l'ANR en 2021, « Au service de la science », est en décalage avec l'énoncé de la première mission de l'Agence : « financer et promouvoir le développement des recherches fondamentales et finalisées, l'innovation technique et le transfert de technologie ainsi que le partenariat entre le secteur public et le secteur privé. » Cette trop faible convergence entre recherche publique et entreprises, dont l'ANR est loin d'être la seule responsable, pose évidemment un problème

« DANS L'ENSEMBLE DES RÉFORMES QUI ONT MARQUÉ CES DEUX DÉCENNIES, L'ANR EST SANS DOUTE L'ÉLÉMENT QUI S'EST MONTRÉ LE PLUS ORIGINAL ET LE PLUS CONCRÈTEMENT EFFICACE DANS L'ADAPTATION DE LA RECHERCHE FRANÇAISE À UN ENVIRONNEMENT PLUS CONCURRENTIEL. »

en termes de compétitivité pour l'économie française, et plus globalement encore, en termes d'indépendance nationale sur des technologies clefs. Malgré quelques succès emblématiques, la place des entreprises françaises à l'international reste faible dans le domaine des hautes technologies. Selon Forbes, en 2023, la France avec 27 « Licornes » se plaçait, sans surprise, très loin des États-Unis et de la Chine (712 et 248 licornes), les chiffres britanniques (57) et allemands (36) soulignant certes un décalage de la France au regard des résultats de ses voisins, mais également un dynamisme de l'innovation européenne ne correspondant pas à la taille globale de son économie.

En vingt ans, l'ANR a donc trouvé sa place dans l'écosystème de recherche et d'innovation français. « Sa place » car, malgré son nom, elle n'est qu'un élément dans un ensemble complexe. Elle n'a pas le monopole des appels à projets compétitifs, et l'ensemble de ces appels ne représente en France qu'une part relativement faible – quoique croissante –, en comparaison des autres pays de l'OCDE, dans le financement de la recherche publique. La part des financements sur projets compétitifs dans les crédits publics de recherche dépasse ainsi, au début des années 2010, les 50 % en Corée du Sud, en Australie, en Belgique ou en Irlande, elle approche les 40 % en Allemagne, quand elle tourne autour de 10 % en France. Le fait que les allocations budgétaires récurrentes soient

de loin la principale ressource mobilisée pour réaliser les activités de la recherche publique française (65 % en 2015, contre 22,5 % pour le financement sur contrats, qui inclut les projets compétitifs) est une caractéristique distinctive.

Dans l'ensemble des réformes qui ont marqué ces deux décennies, l'ANR est sans doute l'élément qui s'est montré le plus original et le plus concrètement efficace dans l'adaptation de la recherche française à un environnement plus concurrentiel. Quelles que soient les réserves que l'on puisse émettre face à la mondialisation et à la trop faible prise en compte des défis globaux comme l'environnement ou la santé globale, la France ne peut rester en marge de mouvements qui affecteront inéluctablement son devenir, qu'il s'agisse d'emploi, de qualité de vie ou bien encore, comme le montre tragiquement la situation à l'Est de l'Europe, de qualité et de quantité des armes dont elle peut disposer.

À cette aune, ce qui a été réalisé reste donc insuffisant. Qu'il s'agisse de publications, d'innovation, de capacité à retenir les chercheurs, l'écart entre discours, objectifs avancés et résultats chiffrés reste préoccupant. Si son PIB la situe au 7^e rang mondial, la France n'occupe que la 13^e place en ce qui concerne la part allouée aux dépenses de R&D. Récent Prix Nobel d'économie, Philippe Aghion expliquait en 2023 : « notre écosystème d'innovation est inadéquat, depuis la recherche fondamentale jusqu'à l'innovation plus appliquée [...]. La France souffre de deux principaux écueils : la faiblesse des financements alloués aux chercheurs et celle de leur rémunération. Plus généralement, la France souffre de ne pas avoir su créer un écosystème – universités, incubateurs, investisseurs institutionnels, capital-risqueurs, mécènes et agences publiques – qui lui permettrait d'être initiatrice et non suiviste dans les révolutions technologiques à venir. »

Porter le regard sur deux décennies de débats, de prises de position tranchées et de manifestes amène également à penser qu'une incompréhension persiste entre le monde de la recherche et les décideurs politiques. Philippe Aghion le soulignait également :

« En France, les décideurs politiques ne sont jamais allés à l'université, ils ont fait des grandes écoles de type X ou ENA. Donc ils ne comprennent pas qu'une vraie politique d'innovation commence par une université bien financée et bien gouvernée. » L'ANR peut très certainement jouer un rôle dans ce rapprochement, non par des éléments de langage mais par l'action qu'elle mène quotidiennement, en s'appropriant ce que déclarait Charles de Gaulle en 1959 : « L'État a le devoir d'entretenir dans la nation un climat favorable à la recherche et à l'enseignement ; l'État, malgré le flot des besoins et le flot des dépenses, a la fonction de doter les laboratoires et de pourvoir l'enseignement ; l'État, enfin, doit orienter l'ensemble, tout en laissant à chacun des chercheurs sa direction et son autonomie. » ●

Références

- Aghion P. (2023) Notre croissance potentielle est insuffisante parce que notre système d'innovation est faible. *Revue politique et parlementaire*, 1101.
- Aghion P. et Antonin C. (2022) Le décrochage de la France en matière d'innovation a largement contribué à sa perte de compétitivité. *La Tribune*, en ligne, 11 novembre 2022.
- Charle C. (2022) Pourquoi l'impuissance des réformes universitaires en France ? *Savoir/Agir*, 59-60(1), pp. 17-28.
- Charles de Gaulle (1970). Discours à la Cité universitaire de Toulouse, 14 février 1959 (*in*) *Discours et messages. Avec le renouveau (1958-1962)*. Paris, Plon, p. 144.
- Demenet A. (2018) La recherche publique française en comparaison internationale. *Trésor-éco*, 219, 12 p.
- Laillier J. et Topalov C. (2022) *Gouverner la science : anatomie d'une réforme (2004-2020)*. Marseille, Agone, 416 p.
- Ministère chargé du budget et des comptes publics (2024) Rapport sur les politiques nationales de recherche et de formations supérieures. Annexe au projet de loi de finances pour 2025. 10/2024, 530 p.
- Noûs C. (2020) Qui dirige les machines à réformer l'université et la recherche en France ? Portraits comparés de l'Agence nationale de la recherche et de l'Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (2005-2019). *Genèses*, 119(2), pp. 19-50.

7 février 2005

CRÉATION DE L'ANR

AGENCE NATIONALE DE LA RECHERCHE
ANR

2006

LANCEMENT DU DISPOSITIF CARNOT

pour les partenariats public-privé



2008

L'ANR REÇOIT LA CERTIFICATION ISO 9001

pour l'ensemble du processus de « Sélection des projets »

2006

L'ANR signe ses 1^{ers} ACCORDS INTERNATIONAUX BILATÉRAUX

Allemagne, Taïwan, Brésil, Canada, États-Unis, Japon



2010

LANCEMENT DU 1^{ER} APPEL FLASH

« Séisme en Haïti » pour une reconstruction durable

2010

L'ANR met en œuvre le volet recherche DES PROGRAMMES D'INVESTISSEMENTS D'AVENIR



2013

CRÉATION DES LABCOM

1^{ER} PARTENARIAT RÉGIONAL SIGNÉ (GUADELOUPE)



2016

LANCEMENT DU DISPOSITIF TREMLIN ERC

Faciliter l'accès des chercheurs et chercheuses aux appels européens

2014

CRÉATION DE L'APPEL À PROJETS GÉNÉRIQUE,

principal appel de l'agence



Lancement de MOPGA (Make Our Planet Great Again),

PROGRAMME D'ATTRACTIVITÉ LIÉ AU CLIMAT

2017

PLAN NATIONAL POUR LA SCIENCE OUVERTE



2020

Adoption du Plan d'action pour L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES et la prise en compte du genre

2021

LOI DE PROGRAMMATION DE LA RECHERCHE (LPR)

- hausse du budget d'intervention inédite
- doublement des dispositifs de partenariats public-privé



L'ANR DEVIENT OPÉRATEUR DE FRANCE 2030

L'ANR met en œuvre 12 Mds € de financements

2022

L'ANR coordonne le programme PAUSE-ANR UKRAINE pour l'accueil de scientifiques ukrainiens

2020

LANCEMENT DE L'APPEL FLASH COVID-19



2023

Lancement des appels internationaux dans le cadre des COMITÉS MIXTES STRATÉGIQUES (COMIX)

ÉTHIQUE, INTÉGRITÉ, DÉONTOLOGIE

Publication des principes et dispositifs opérationnels de l'ANR

2025

5 MESURES DE SIMPLIFICATION POUR ALLÉGER LES DÉMARCHES DES CHERCHEURS

- allègement des justificatifs demandés
- financements forfaitaires
- accélération de la contractualisation

Lancement de l'initiative CHOOSE FRANCE FOR SCIENCE

pour renforcer son attractivité scientifique à l'international

Accueil de chercheurs et chercheuses étrangers

2025

2024

L'ANR LANCE DATA ANR

pour le partage des données ouvertes



2024

L'ANR valorise les projets de sport de très haute performance lors des JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES



Les figures dirigeantes de l'ANR 2005-2025

Date de début de mandat	Date de fin de mandat	Nom et Prénom	Statut occupé au sein de l'ANR	Discipline
15/02/2005	31/12/2006	Jean-Jacques Gagnepain	Président du conseil d'administration	Physicien
15/02/2005	30/01/2007	Gilles Bloch	Directeur général	Médecin et ingénieur
01/01/2007	04/05/2010	Philippe Gillet	Président du conseil d'administration	Géophysicien
01/02/2007	31/12/2011	Jacqueline Lecourtier	Directrice générale	Chimiste
01/08/2007	04/05/2010	Jacques Stern	Président du conseil d'administration	Mathématicien
05/05/2010	31/01/2012	Eva Pebay-Peyroula	Présidente du conseil d'administration	Physicienne
01/02/2012	23/03/2014	Pascale Briand	Directrice générale	Médecin
24/03/2014	21/07/2017	Michael Matlosz	Président-directeur général	Chimiste
22/07/2017	07/12/2017	Arnaud Torres	Président par intérim	Ingénieur
08/12/2017	08/07/2024	Thierry Damerval	Président-directeur général	Biologiste
09/07/2024		Claire Giry	Présidente-directrice générale	Biologiste

L'AGENCE NATIONALE DE LA RECHERCHE (ANR) soutient la recherche dans sa diversité. Établissement public, elle finance et accompagne des projets de recherche portés par tous types d'acteurs, dans toutes les disciplines. Elle valorise leurs résultats et contribue à les diffuser dans la société. L'ANR a financé plus de 32 000 projets depuis sa création en 2005. Elle met également en œuvre le programme d'investissement de l'État France 2030 dans le champ de l'enseignement supérieur et de la recherche.

appelsprojetsrecherche.fr

S'inscrire à la newsletter :
anr.fr/fr/newsletter

Suivre notre actualité
sur les réseaux sociaux :



@agencerecherche



ANR



ANR

anr.fr

86 rue Regnault 75013 Paris

